



## CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal  
Jeudi 12 décembre 2019, à 19h00  
Salle de spectacles

4<sup>ème</sup> séance – 2019 / 2020

## Séance du jeudi 12 décembre 2019

### Présidence de M. Vito Vita, Président

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre Huissier suppléant, au Bureau ainsi qu'à tous les spectateurs et téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également saluées.*

*Je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:*

- *Vendredi 20 décembre 2019 à 20h00*
- *Samedi 21 décembre 2019 à 14h00*
- *Dimanche 22 décembre 2019 à 19h00*

62 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé-e-s: Mmes Carole De Col, Milica Maksimovic et Angela Riccio ainsi que MM. Olivier Abbey, Simon Favre, Bilal Kahraman, Stéphane Montabert et Rachid Taaroufi.

Sont absent-e-s: Mme Lysiane Gallay-Sarriot ainsi que MM. Yves Briaux, Mohamed Jribi, Carlos Machado, João Mendes, Julien Ochsner, Gökan Savci, Abdullah Tabib, Boubacar Tahirou et Vito Tartaglia.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à toutes les Conseillères communales et à tous les Conseillers communaux, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat de Mme Carole Castillo intitulé « Pour la bonne utilisation des armoiries communales »
- Un dépôt de postulat de M. François Delaquis intitulé « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour nous Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter »

Ces interventions seront prioritairement traitées au point N° 14 de l'ordre du jour après les développements des postulats Laurent Voisard, Philippe Anhorn et Elodie Golaz Grilli.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2019
3. Démission

4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Budgets 2020**
  - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
  - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
  - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
  - d) de la Ville de Renens

*M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances*
11. **Rapport de commission – Pétition** intitulée « Nuisances sonores des souffleuses dans le quartier de Florissant et en général dans toute la commune »  
*M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions*
12. **Rapport de commission – Préavis N° 56–2019** - Adoption du nouveau Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, ainsi que son annexe concernant les taxes et les émoluments  
*M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur*
13. **Rapport de commission – Préavis N° 58–2019** – Création d'un accueil parascolaire de 58 places sur le site du pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et demande d'un crédit d'ouvrage. Réponse au postulat Frédérique Beauvois « Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ? »  
*M. Oumar Niang, Président-rapporteur*
14. Motions, postulats, interpellations
  - Développement du **postulat** Laurent Voisard « Les noms de rues à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rend hommage aux personnes et communautés qui ont fait – ou qui font Renens »
  - Développement du **postulat** Philippe Anhorn « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »
  - Développement du **postulat** Elodie Golaz Grilli « Trop de sel sur nos routes et nos arbres ! »
15. Questions, propositions individuelles et divers
16. Vœux

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2019**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que M. Grégoire Menoud pour son travail de relecture attentive.

### **3. Démission**

M. le Président informe que le Bureau du Conseil n'a, à ce jour, reçu aucune démission puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

### **4. Communications de la Présidence**

*Mesdames, Messieurs,*

#### Carnet noir

*M. Jean-Pierre Meylan, qui fut Municipal à Renens de 1978 à 1993, nous a quittés le 7 novembre 2019.*

*M. Jacques Berthoud, qui fut Président du Conseil communal durant l'année de législature 2007-2008 nous a quittés le 7 décembre 2019.*

*Le Conseil communal fait part de sa profonde sympathie en ces moments pénibles.*

*Je prie l'Assemblée de bien vouloir se lever et observer un instant de silence.*

#### Pétition

*Le Bureau du Conseil a reçu une pétition intitulée « Pour la sauvegarde de l'épicéa de Renens Village ! Je vous lis son contenu :*

#### **Pétition « Pour la sauvegarde de l'épicéa de Renens-Village » !**

Un projet de construction au Chemin du Carroz 8 à Renens-Village prévoit l'abattage d'un arbre emblématique de notre quartier.

L'épicéa qu'il est prévu d'abattre, puisqu'il se trouve à l'emplacement d'un futur garage souterrain, a un diamètre de tronc de 80 cm à 1m30 de hauteur et culmine à environ 20 mètres. Il est donc protégé au sens du règlement communal sur la **protection des arbres**. C'est un des arbres majeurs de Renens-Village. Son âge peut être estimé à une septantaine d'années. Il sert de refuge, de site de nidification et de poste d'observation à de nombreuses espèces d'oiseaux : pic épeiche – geais – tourterelles – pies – moineaux – rouge-gorges – mésanges – etc. Il participe à la **biodiversité** du quartier. Il s'agit d'une biodiversité certes commune, mais de nombreuses espèces animales peuvent y être observées : renards, écureuils, hérissons, vers luisants, chauve-souris notamment.

Par ailleurs, cet arbre et le jardin qui l'entoure participent à la **régulation locale du climat** et à la **qualité de vie** dans un quartier dont le **caractère villageois** doit être préservé selon le plan de quartier P28.

C'est pourquoi nous, habitantes et habitants de Renens-Village, demandons aux Autorités communales de **tout mettre en œuvre pour sauvegarder cet épicéa** et de veiller à l'aménagement optimal des terrains constructibles qui l'entourent dans le sens évoqué par la Municipalité dans son préavis n° 55, soit avec « une attention particulière aux espaces extérieurs, publics comme privés. Les qualités des espaces non-bâties sont essentielles au vivre ensemble, particulièrement au vivre ensemble nombreux ».

La pétition munie de 363 Signatures a été jugée recevable par le Bureau. Elle a été transmise à la Commission des pétitions.

Résultats de l'élection fédérale – Conseil des Etats (2<sup>ème</sup> tour) du 10 novembre 2019

Résultats de Renens

Election au Conseil des Etats – 2e tour  
10 novembre 2019

Electeurs inscrits: 8'381

Cartes de votes reçues: 2'266

BULLETTINS	Rentrés	2'265
	Nuls	39
	Valables (dont blancs)*	2'226
	Blancs	12

Taux de participation	27.03%
-----------------------	--------

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements			Sans dénomination	Total des bulletins
	PLR	Les Vert.e.s	PSV		
non modifiés	677	556	622	--	1'855
modifiés	45	34	24	--	103
sans dénom de parti	--	--	--	256	256
<b>TOTAL</b>	<b>722</b>	<b>590</b>	<b>646</b>	<b>256</b>	<b>2'214</b>

SUFFRAGES obtenus sur des bulletins	non modifiés	modifiés des partis ou groupements			Sans dénomination	Total des bulletins
		PLR	Les Vert'e's	PSV		
Français Olivier	677	45	11	10	173	916
Marra Ada	1'178	17	1	19	138	1'353
Thorens Goumaz Adèle	1'178	28	33	5	132	1'376
Voix éparses	—	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3'033</b>	<b>90</b>	<b>45</b>	<b>34</b>	<b>443</b>	<b>3'645</b>

*Résultats du Canton*

---

*Electeurs inscrits: 433'075*

<b>BULLETTINS</b>	Rentrés	162'848
	Nuls	2'219
	Valables (dont blancs)*	160'629
	Blancs	1'214

Taux de participation	37.60 %
-----------------------	---------

*Suffrages obtenus par les candidats (ordre alphabétique)*

Français Olivier	86'380
Marra Ada	76'219
Thorens Goumaz Adèle	83'060

*M. Olivier Français et Mme Adèle Thorens Goumaz sont élus à la majorité.*

*Jetons de présence*

*Les fiches des jetons de présence seront distribuées lors de la séance du Conseil. A noter que toutes les activités liées aux rapports de commissions ad'hoc, qui seront présentées au Conseil communal du 12 décembre 2019, seront honorées en juin 2020.*

*Manifestations*

*Votre président a eu le privilège de suivre une formation relative à la coupe des sapins de Noël. Nous avons abordé les équipements, les zones de sécurité, la direction de chute, l'élagage du tronc, la technique de coupe, la notion de charnière, et la chute finale. Le travail pratique, vous pouvez le voir au fond de la Salle de spectacles.*

*Et a aussi participé à :*

- *Innovation by Design Challenge Rencontre Municipalité Entreprise – Comme Membre du Jury, ce fut un privilège,*
- *Remise Label Gold à la Ville de Renens au Théâtre Kleber Meleau, j'étais très fier,*
- *Présentation de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) aux Présidents des Conseils communaux et général des communes du District de l'Ouest lausannois en date du 27 novembre 2019.*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **5. Communications de la Municipalité**

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les Conseillères et Conseillers ont reçues par écrit, à savoir le Communiqué de la Municipalité du 2 décembre 2019 sur ses activités du 28 octobre au 29 novembre 2019.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,*

*Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité et en addition à ceci, je souhaiterais excuser l'absence de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, retenue à son domicile par un souci de maladie.*

*S'agissant des informations additionnelles, je cède la parole à Mme Tinetta Maystre.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Je me réfère à la question de Mme Nicole Divorne, posée lors de la dernière séance du Conseil communal, concernant le résultat du sondage sur la mobilité dans le nord de Renens. A ce sujet, je vous informe qu'une réponse vous parviendra sous la forme d'une invitation des tl qui viendront présenter en avant séance les résultats du sondage, permettant ainsi une discussion.*

*Le Bureau du Conseil sera approché afin de fixer une date.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. Pascal Golay, Président de la COFIN, informe qu'il n'a pas de communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

## **7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

Mme Verena Berseth, Présidente de la CUAT, informe qu'elle n'a pas de communications.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

## **8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. Jonas Kocher, Président de la CRI, informe qu'il n'a pas communications, mais précise que la CRI se réunira en date du 24 février 2020 à 19h00, le lieu restant à définir.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

## **9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président informe qu'aucun changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales n'a été communiqué.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion, celle-ci n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

## **10. Budgets 2019**

**a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge**

**b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)**

**c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens**

**d) de la Ville de Renens**

En préambule, M. le Président rappelle que le budget est régi par les articles 97 à 105 du règlement du Conseil communal.

M. le Président communique la procédure arrêtée pour le traitement de ce point de l'ordre du jour :

- M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, fera part d'un résumé du rapport de la Commission,
- M. le Président ouvrira la discussion sur le fond des budgets 2020, à savoir
  - a) de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge
  - b) de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP)
  - c) de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens
  - d) de la Ville de Renens
- la parole sera ensuite donnée à la Municipalité pour clore ce débat de fond,
- le budget communal sera parcouru dicastère par dicastère, une discussion sera ouverte à chaque chapitre,
- une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge,
- une discussion sera ouverte sur la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP),
- une discussion sera ouverte sur l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens,
- une discussion générale sera ouverte une dernière fois sur les quatre budgets,
- finalement les quatre budgets seront votés l'un après l'autre.

M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du résumé de son rapport.

- **M. Pascal Golay**, Président de la Commission des Finances

### INTÉGRALITÉ DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

#### **Préambule :**

*Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Entre le 28 et le 31 octobre, la Commission des Finances (COFIN) s'est réunie lors de 5 séances pour examiner le budget 2020 de la Ville, ainsi que les budgets de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy et de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.*

*La COFIN tient à remercier M. le Syndic et toute la Municipalité ainsi que les chefs de service concernés qui ont répondu efficacement à toutes nos questions et remarques.*

*Nous tenons également à remercier plus particulièrement M. Michaël Perrin, Boursier et Chef du service des finances ainsi que son adjointe, Mme Laurence Favre, pour leur efficacité et compétence largement reconnue.*

*Lors des séances, des invités ont été présents afin de répondre aux diverses questions sur les budgets annexes, notamment au niveau de la sécurité dans l'Ouest, du SDIS et du SDOL. La COFIN remercie vivement pour leur présence, le Commandant Patrick Strauss et le Capitaine Renata Gerardi pour le SDIS, le Lieutenant Jacques-André Chappuis pour la POL et M. Benoît Biéler, Directeur du bureau du SDOL.*

*La COFIN a pu travailler dans de bonne condition et tous les documents demandés ont été reçus dans les temps.*

*La COFIN tient également à remercier tous les services pour le travail réalisé en amont sur les comptes. Les nombreux commentaires ont permis de diminuer drastiquement le nombre de questions et le temps nécessaire à l'élaboration du rapport. Nous espérons que cette dynamique perdurera à l'avenir.*

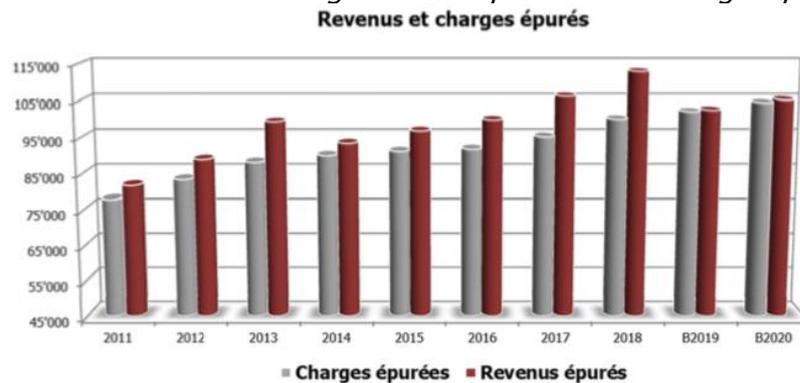
#### **Synthèse :**

*Globalement, le budget se pose dans la continuité des années précédentes et est présenté de manière très précise dans le préambule du budget. Les points principaux ressortis lors de l'étude de ce budget 2020 sont les suivants :*

- *Maintenir les prestations existantes.*
- *Contenir au mieux les coûts de fonctionnement gérables par la Commune comme le personnel, les biens et les marchandises.*
- *Garder une marge d'autofinancement positive.*

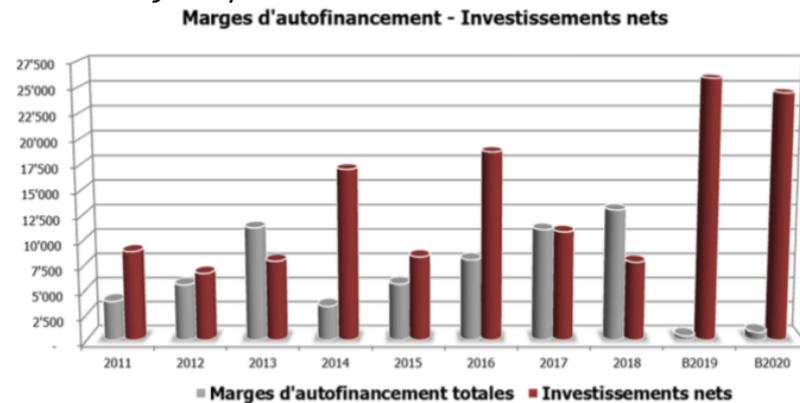
*Dans un même temps, ce budget prend en compte des points importants liés aux dernières votations, comme la reprise de l'AVASAD par le Canton, la bascule d'impôts de 1,5 point de la Commune au Canton, les divers effets de la RIE III ainsi que des déductions fiscales ayant pour but l'augmentation du pouvoir d'achat des contribuables.*

Les revenus épurés sont en légères progressions par rapport au budget 2019, mais restent tout de même légèrement supérieurs aux charges qui suivent la même tendance.



La marge d'autofinancement reste positive et en légère augmentation par rapport au budget 2019. Elle est toutefois relativement faible par rapport aux investissements à venir.

Ces derniers sont toujours liés pour une bonne partie aux travaux du tram dont on ne connaît toujours pas l'évolution.



Ce budget intègre également une grande quantité de nouveaux EPT, soit 17.2, dont 14.3 ont déjà été acceptés par voie de préavis, principalement liés à une importante augmentation des places d'accueils de la petite enfance.

Préavis no 05-2016 - "Site scolaire du Léman - Agrandiss., rénovation de la salle de gym Maurabia"	0.6 EPT	Conciergerie
Préavis no 104-2016 - "Projet de tram entre la place de l'Europe à Lausanne et la gare de Renens"	2.3 EPT	Personnel technique
	1.6 EPT	Personnel administratif
Préavis no 08-2017 "Bâtiment de la Croisée"	0.3 EPT	Auxiliaire de nettoyage
Préavis no 26-2018 - "Château 17, demande pour la création progressive de 51 places d'accueil de la petite enfance"	1.0 EPT	Personnel de maison
	0.3 EPT	Direction
	0.3 EPT	Responsable
	0.4 EPT	Personnel admi. secrétariat
	7.5 EPT	Personnel éducatif
<b>Total accordés par préavis</b>	<b>14.3 EPT</b>	

2.9 EPT hors préavis sont proposés dans ce budget sur 4.2 demandés.

Finances	1.0 EPT	Comptable
Informatique	0.1 EPT	Informaticien-ne
Enfance	0.8 EPT	Secrétaire
Accueil familial de jour	0.2 EPT	Secrétaire
Enfance	0.2 EPT	Responsable pédagogique
APEMS du Léman	0.3 EPT	Responsable pédagogique
APEMS du 24-Janvier	0.3 EPT	Responsable pédagogique
<b>Augmentation proposée</b>	<b>2.9 EPT</b>	

## Résumé synthétique

	<b>Budget 2020 Taux 77.0 %</b>	<b>Budget 2019 Taux 78.5 %</b>	<b>Ecart 20/19</b>	<b>Comptes 2018 Taux 78.5 %</b>
	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>	<b>Fr.</b>
<b>Charges</b>				
Autorités et personnel	34'774'100.--	32'727'400.--	2'046'700.--	31'552'320.--
Biens, services et marchandises	13'546'800.--	13'023'700.--	523'100.--	11'477'392.--
Intérêts passifs	1'894'100.--	1'829'400.--	64'700.--	1'288'010.--
Amortissements	11'928'400.--	13'452'800.--	-1'524'400.--	13'166'529.--
Particip. à des collectivités publiques	44'996'600.--	45'445'200.--	-448'600.--	46'263'870.--
Aides et subventions	7'594'100.--	7'464'800.--	129'300.--	6'664'615.--
Attributions aux fonds spéciaux	2'046'400.--	2'265'800.--	-219'400.--	6'431'985.--
Imputations internes	5'818'100.--	6'449'800.--	-631'700.--	2'738'898.--
<b>Total des charges</b>	<b>122'598'600.--</b>	<b>122'658'900.--</b>	<b>-60'300.--</b>	<b>119'584'160.--</b>
<b>Revenus</b>				
Impôts revenu et fortune	35'200'000.--	35'600'000.--	-400'000.--	35'832'582.--
Impôts bénéfice et capital	3'600'000.--	3'300'000.--	300'000.--	8'653'019.--
Autres impôts	7'272'800.--	7'307'800.--	-35'000.--	7'551'826.--
Revenus du patrimoine	5'258'200.--	5'164'200.--	94'000.--	7'589'084.--
Taxes, émoluments, prod. ventes	7'430'800.--	6'434'900.--	995'900.--	9'518'738.--
Recettes cantonales et fédérales (RFFA, impôts frontaliers + gains immobiliers + redistribution taxe	3'730'000.--	3'704'000.--	26'000.--	4'624'196.--
Remb. de collectivités publiques	38'298'800.--	36'891'600.--	1'407'200.--	34'886'040.--
Autres prestations & subventions + redevances	4'356'300.--	3'927'500.--	428'800.--	4'242'682.--
Prélèvements sur fonds spéciaux	6'832'700.--	7'744'900.--	-912'200.--	4'301'137.--
Imputations internes	5'818'100.--	6'449'800.--	-631'700.--	2'738'898.--
<b>Total des revenus</b>	<b>117'797'700.--</b>	<b>116'524'700.--</b>	<b>1'273'000.--</b>	<b>119'938'202.--</b>
<b>Excédent de revenus / charges</b>	<b>-4'800'900.--</b>	<b>-6'134'200.--</b>	<b>1'333'300.--</b>	<b>354'042.--</b>

**Développement :**

*Dans ce qui suit, pour chaque dicastère, les questions de la Commission sont indiquées au regard de l'indication du compte concerné. Les réponses de la Municipalité se trouvent au-dessous en italique.*

*De façon générale, la COFIN demande si le nouveau taux AVS, qui sera augmenté de 0.15% au premier janvier 2020, a bien été pris en compte sur la nature « 3030.00 AVS/AI/APG » ?*

*Réponse des RH : Non, ce nouveau taux n'a pas été pris en compte et cela représente au budget une augmentation de CHF 39'900.-.*

**ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES****Préambule**

*M. Michel Veyre explique que ce budget reste dans la continuité du précédent, celui-ci reste stable si ce n'est le poste « manifestations » qui est expliqué ci-dessous.*

**Questions de la COFIN**

1010.3163.00 « Location d'objets mobiliers »

On parle de nouvelle machine de dépouillement. De quoi s'agit-il ?

*La société Axiom a décidé de se retirer de ce marché, la machine actuelle n'a donc plus de maintenance. Le Canton est en train d'évaluer une nouvelle solution qui n'est pas encore arrêtée. Cette nouvelle machine sera louée permettant ainsi une évolution technologique possible.*

1010.3170.00 « Frais de réceptions et de manifestation »

Peut-on avoir le détail de ces réceptions ?

**Détail du compte 1010.3170.00**

Désignation	Budget 2020
Réceptions, manifestations, inaugurations, etc. - boissons	25'000.00
Réception des nouveaux bourgeois	4'000.00
Réception annuel Préfet	3'000.00
Rencontres avec les autorités et autres	4'000.00
Repas avec les instituteurs	9'000.00
Manifestations non connues à ce jour	10'000.00
Cadeaux	1'000.00
Cap sur l'Ouest - participation Renens	21'500.00
Cap sur l'Ouest - animations propres à Renens	9'000.00
Diverses manifestations à l'exérieur	5'000.00
Repas annuel parrains/marraines de la gare	1'000.00
Tirs des Communes	0.00
Apéritif fin d'année SIE	500.00
Participation frais de réception président Grand Conseil	21'500.00
Soirée avec les partenaires cantonaux et intercommunaux	2'000.00
Inauguration de la Ferme des Tilleuls	5'000.00
<b>Total 1010.3170.00</b>	<b>121'500.00</b>

Est-ce que la population est concernée par ces réceptions ?

*Oui, si cela est possible, c'est bien de la volonté de la Municipalité de faire participer d'une manière ou d'une autre à des événements majeurs, comme la réception de la Préfète.*

- 1040.3185.03 « Conception graphique et maintenance site »  
Y'a-t-il vraiment autant à dépenser chaque année pour de la conception graphique ?  
*Il ne s'agit pas que du site en lui-même, mais de tous les médias et réseaux sociaux.*  
*Actuellement, c'est une société locale qui s'occupe de cela, mais dès l'année prochaine, un appel d'offres sera effectué pour le renouvellement de la cyberadministration.*
- 1044.3189.11 « Prix Wakker, campagnes diverses »  
Quelles sont les campagnes financées par le prix Wakker ?  
- *Des guides vélo, p. ex. « Aller au travail à vélo »*  
- *Un projet sur « les jardins de poche »*  
- *Une distinction d'architecture de l'Ouest lausannois.*  
- *Les cahiers de l'Ouest, qui sont des fascicules de mémoires (p. ex. chocolaterie à Chavannes).*  
- *D'autres événements ou expositions.*
- 1070.3659.02 « Soutien à des projets d'innovations sociales »  
Pourquoi ce terme « à vocation non-entrepreneuriale » ?  
*Le terme est mal choisi, il faudrait lire « à vocation non-commerciale »*
- 1070.3185.02 « Honoraires et frais d'expertises »  
Quels sont ces honoraires et frais d'expertise.  
*C'est majoritairement les honoraires de Nicolas Servageon pour la promotion économique.*
- 1302.3090.00 « Frais de formation »  
Est-ce correct de donner des formations externes à des stagiaires ?  
*Ces montants doivent rester limités. C'est principalement pour que les stagiaires puissent bénéficier de formations données à tout un service, par exemple dernièrement sur la LAT.*

## **SERVICE DES FINANCES**

### **Préambule**

*M. Jean-François Clément indique que ce budget prend en compte tous les aspects connus de la RIE III et des différentes nouvelles déductions fiscales.*

*Plus spécifiquement, il comporte également l'ajout d'un EPT, absolument indispensable au bon fonctionnement du service qui est actuellement saturé. Des travaux importants comme le controlling sont impactés et doivent être résolus.*

### **Questions de la COFIN**

- 2010.4001.00 « Impôts sur les prestations en capital »  
Ne devrait-il pas y avoir une différence plus importante ?  
*Il y a toujours une progression de quelques pourcents, celle-ci comble en grande partie les baisses liées aux nouvelles déductions fiscales.*
- 2023.4250.04 « Dividendes s/actions SIE SA »  
Jusqu'à quand les dividendes extraordinaires des SIE seront maintenus ?

*Ces dividendes ne sont pas pris en compte dans le budget, seuls les dividendes ordinaires le sont.*

2026.3529.00 « Péréquation directe – Versement de fonds »  
De quelle péréquation s'agit-il ?  
*C'est une redistribution hors thématique.*

## **BÂTIMENTS – DOMAINES – LOGEMENT – CULTES**

### **Préambule**

*M. Didier Divorne explique les points essentiels de ce budget, soit que le budget de ce service est marqué par la stabilité des charges et environ 5% de revenus supplémentaires, principalement dû à l'ouverture de Château 17 après Pâques.*

### **Questions de la COFIN**

3003.3111.01 « Achat de mobilier de bureau »  
Le montant augmente de près de CHF 20'000.- par rapport aux comptes 2018 et encore plus par rapport au budget 2019. Peut-on avoir la liste de ces achats ?

Désignation	Budget 2020
P1 / ECS - divers mobilier	6'600.00
P1 / AG - 12 chaises conférence Fr. 12'000, 2 bureaux assis-debout + caisson Fr. 3'000.-	15'000.00
P1 / FIN - bureau, meuble sous bureau + chaises	4'700.00
P1 / CJS - 1 bureau, 1 caisson, 1 chaise	1'700.00
P1 / BaDoLoC : 2 meubles DS, présentoir, machine à café, tabourets genoux, meuble salle conf	6'250.00
P1 / CTC URB - 1 meuble pour l'étage	250.00
P1 / CTC GUDD - bureau assis-debout, retour, mobilier magasinier	4'400.00
P1 / RH - 6 bureaux assis-debout (ergonomie)	9'600.00
P1 / CTC TRAV - 4 bureaux assis-debout, 3 corps de bureaux avec roulettes	10'500.00
<i>3111.01 Achats de MOBILIER de bureau</i>	<i>59'000.00</i>

3006.3011.00 « Traitement personnel fixe »  
Cette augmentation est-elle due aux nouveaux engagements ?  
*Oui. Ceux-ci, on fait l'objet de préavis.*

3010.3185.02 « Honoraires et frais d'expertises »  
Pourquoi cette augmentation de CHF 15'000.- ?  
*On a de plus en plus besoin de juristes. Le service pouvait auparavant compter sur une stagiaire qui n'est plus là aujourd'hui, ce qui explique cette augmentation.*

3010.3655.00 « Subvention Antenne Apollo – Frais d'exploitation »  
Est-ce que l'Antenne Apollo existe toujours ?  
*Non, elle est en cours de remplacement par une autre structure (ReLog), le libellé devra être changé.*

3100.3142.00 « (IM) Entretien des routes sur domaine privé communal »  
Il y a des montants dans les commentaires, mais aucun dans la colonne "charges", pourquoi ?

*Le montant de CHF 12'500.- est en fait budgété sur le 3104.3142.01 pour des questions de soumission à la TVA. C'est le commentaire qui n'est pas à la bonne place.*

- 3100.4272.01 « Redevance d'utilisation »  
 Pourquoi cette diminution de CHF 10'000.- ?  
*Une partie de ce budget a été réattribué dans « Urbanisme » au compte 3712.4313.03.*
- 3206.3141.00 « (IM) Bâtiment – Entretien courant »  
 De façon globale, on parle toujours de moyennes sur 3 ans. Ne serait-ce pas plus motivant de parler objectif afin d'augmenter les potentiels d'économie ?  
*Il y a déjà de la sensibilisation qui est effectuée, notamment pour les écoles, mais aussi par le biais de l'intranet de la Commune. On peut aussi ajouter une formation pour les concierges, un réglage optimisé des températures, etc...*
- 3283.3124.00 « (IM) Achats et consommation de combustibles »  
 Pourquoi encore une augmentation. La chaudière est neuve et on nous avait annoncé une stagnation des coûts ?  
*C'est un effet du lissage sur 3 ans, les coûts effectifs ne devraient pas augmenter.*
- 3378.4231.00 « (IM) Loyer »  
 Comment est calculé ce loyer ?  
*Cet appartement est actuellement occupé par une étudiante au bénéfice d'un forfait logement octroyé par l'Etat. Le loyer correspond à ce forfait et ce sera le cas également pour les futurs locataires. Le bail est limité pour la durée d'étude (plus quelques mois).*
- 3401.3141.07 « (IM) Lausanne 35 – Bâtiment – Rénov + travaux spéciaux »  
 Quels sont ces travaux annexes ?  
*Il s'agit là d'une réfection totale, donc y compris les appareils ménagers.*
- 3431.3141.01 « (IM) Bâtiment – Rénovation et travaux spéciaux » - Lausanne 37 – Salle de spectacles  
 Est-ce qu'il s'agit d'autres travaux que l'élévateur qui avait fait l'objet d'un préavis ?  
*Les travaux figurant dans le budget du CTC sont liés à une mise en sécurité et au renouvellement d'équipements fixes qui datent de 1998. Il n'y a donc pas de lien entre le matériel d'exploitation et les travaux spéciaux. Les travaux seront réalisés indépendamment de l'acquisition du matériel d'exploitation.*  
*En complément, les équipements fixes actuels sont vétustes, et doivent, selon l'expert, être changés pour des raisons de sécurité notamment. Les travaux doivent donc être entrepris indépendamment d'un éventuel préavis pour la rénovation générale du bâtiment. Par contre, ces équipements fixes pourront être conservés lors de la rénovation complète de l'édifice.*

- 3531.3141.01 « (IM) Rénovation et travaux spéciaux » - Léman – Collège Joran  
 Ces montants concernent le remplacement des moteurs de stores à devenir important. N'y a-t-il pas d'autres solutions ?  
*Pas immédiatement. Ces systèmes de stores ne peuvent pas être utilisés manuellement et ces moteurs ne tiennent pas 10 ans.  
 C'est effectivement un problème et une évaluation doit être faite pour les constructions futures.*
- 3533.3141.02 « (IM) Bâtiment – Contrat de maintenance » - Léman – Salle de gymnastique Maurabia  
 Comment explique-t-on cette grande différence sur la maintenance.  
*Maurabia n'est plus que des salles de gym. Il y a maintenant 8 salles de classe supplémentaires. Le libellé doit être modifié.*
- 3542.3112.00 « (IM) Achats de mobilier scolaire » - Censuy – Collège Roseau et salle de gym Libellule  
 Un beamer à CHF 5'000.-, n'est-ce pas un peu cher aujourd'hui ?  
*Il ne s'agit pas que d'un beamer, il y a d'autres divers. Cela dit, les beamers verticaux actuellement utilisés sont plus chers que la moyenne.*
- 3620.3145.01 « Entretien et aménagement des espaces verts »  
 Est-ce que les travaux prévus pour surélever les bancs se trouvent dans ce compte.  
*Oui, c'est bien le cas.*

## **GESTION URBAINE – DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Préambule**

*Mme Patricia Zurcher Maquignaz indique que ce budget reste dans la continuité du précédent, rien de spécial n'est à signaler.*

### **Questions de la COFIN**

- 3610.3011.00 « Traitement personnel fixe »  
 Transfert de 0.25 EPT : la différence entre « compte et budget » est de CHF 40'000.-, et de CHF 30'000.-, en procédant au même calcul, sur le compte 3631.3011.00. Peut-on expliquer cette différence ?  
*Il y a eu une modification au niveau de la ventilation d'un poste entre les sections 3610 et 3631.  
 La répartition est donc la suivante entre les deux sections pour les budgets 2019 et 2020.  
 Budget 2019 : 50/50 Budget 2020 : 25/75 (3610/3631)  
 La différence entre 2019 et 2020 provient de primes de fidélité.*
- 3610.3143.01 « Eclairage de fête »  
 Qu'est-il prévu pour ce poste en 2020 ?  
*Nouveaux éclairages dans les ronds-points, ainsi que le sapin de l'Église catholique.*

- 3631.3170.02 « Frais de manifestations »  
 Il n'y avait pas de montants les années précédentes, pourquoi ?  
*Ces montants étaient imputés à la gestion des déchets et il y a une volonté de faire ressortir ce poste. Pour 2020, il s'agit d'un montant alloué au CleanUp Day, journée de la propreté en ville.*
- 3631.3526.03 « Participation aux déchetteries intercommunales »  
 Pourquoi le budget a-t-il été augmenté ?  
*La clé de répartition a été changée. Le montant global est maintenant uniquement divisé par communes selon le nombre de passages, ce qui nous est un peu moins favorable.*
- 3631.3189.10 « Frais pour les ambassadeurs du tri »  
 Quel est le rôle de ces ambassadeurs ?  
*Ils vont dans les quartiers où des problèmes sont constatés, par exemple pour le tri et expliquent les procédures. Ces ambassadeurs vont passer de 3 à 6 personnes, ce qui explique le montant doublé au budget.*
- 3650.4351.00 « Vente d'électricité »  
 Pourquoi ce montant baisse-t-il ?  
*En 2019, le montant était estimé. Aujourd'hui, celui-ci peut être plus précis.*

## **URBANISME – TRAVAUX**

### **Préambule**

*Pas de commentaires spéciaux, si ce n'est la création de la section 3830 « structure de suivi du Tram » qui fait suite à un préavis de 2015. Le budget est dans la continuité de 2019.*

### **Questions de la COFIN**

- 3820.3142.04 « Réfection du réseau routier + piétons »  
 Qu'entend-on par « piétons » dans cette section ?  
*Toutes les infrastructures qui correspondent aux piétons. Les trottoirs, mais aussi les ralentisseurs de trafic.*
- 3820.3185.14 « Semaine de la mobilité »  
 Est-ce que cette rubrique est nouvelle ?  
*Non, elle avait été retirée en 2019 par mesure d'économie. Il a été décidé de la remettre.*

## **CULTURE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES – SPORT**

### **Préambule**

*Ce budget est dans la continuité de 2019. À noter toutefois la prise en charge par la Commune de la participation des parents dans les camps ou sorties scolaires qui ne peut plus être appliquée.*

**Questions de la COFIN**

- 5100.3653.00 « Subventions individuelles des études musicales »  
De combien ont augmenté les demandes ?  
*De plus en plus de parents font appel à ces subventions.*
- 5100.3653.03 « Subventions aux sociétés locales »  
Ce projet (Gare aux livres) va-t-il coûter CHF 25'000.- chaque année ?  
Peut-on avoir le détail de ce compte ?  
*Non, il s'agit là uniquement d'une aide au démarrage.  
Pour le détail du compte, voir ci-dessous*
- |  |                  |
|--|------------------|
| Subvention Fanfare la Clef d'Argent, pour remboursement du prêt (de 2015 à 2024) | 2'000.00         |
| Al Andalus   | 3'000.00         |
| Choeur de Dames  | 4'000.00         |
| Echo du Léman  | 1'000.00         |
| Ecole de la Source   | 8'000.00         |
| EMR concerts & projets spéciaux  | 1'500.00         |
| FAR  | 12'000.00        |
| First Move   | 2'000.00         |
| Impôt divertissement   | 3'000.00         |
| La Clé d'Argent  | 16'000.00        |
| Opus 1020 (ex-Ste Cécile)  | 1'500.00         |
| Orcade   | 500.00           |
| Os Minhotos  | 500.00           |
| Palimé Dance   | 4'000.00         |
| Philatélistes  | 1'000.00         |
| Scouts   | 2'000.00         |
| Tilt   | 3'000.00         |
| Kud Vez  | 1'000.00         |
| Gare aux livres  | 25'000.00        |
| <b>* 3653.03 Subventions aux sociétés locales</b>                                | <b>91'000.00</b> |

Peut-on avoir un descriptif du projet « Gare aux livres » ?

*Il s'agit de la création d'un café-librairie convivial et populaire, à proximité de la gare de Renens. Dans un premier temps dans une structure provisoire, par la suite dans la chapelle de Chavannes.*

*Aide au démarrage en 2020 avec un montant de CHF 25'000.- en guise de soutien financier au démarrage du projet, sur la base du calcul suivant : « Participation des communes de la gare : CHF 50'000.-, selon la répartition Renens 50%, Chavannes-près-Renens 25%, Ecublens 12,5% et Crissier 12,5% »;*

*Du fait de son activité commerciale, l'association Place aux Livres prévoit d'autofinancer ses activités et ne requiert pas de subventionnement pérenne.*

- 5120.3163.00 « Location d'objets mobiliers » - Cinéma + Concerts d'été + Projection ECAL  
Ne sommes-nous pas déjà propriétaires d'un projecteur ?  
*Oui, mais celui-ci à 16 ans. Il arrive en fin de vie et sa technologie est obsolète.*
- 5190.3113.00 « Achats de mobilier et d'équipement d'exploitation » - Salle de spectacles  
Est-ce que ces achats sont liés aux travaux de la Salle de spectacles prévus par BaDoLoc (3431.3141.01).  
*Les deux sont complémentaires : le compte BaDoLoc pour les infrastructures (CHF 36'000.-), celui-ci pour le matériel (CHF 80'000.-).  
Le matériel spécialisé listé ci-dessous peut s'acheter séparément. Il fait partie du renouvellement régulier de l'équipement de la Salle de spectacles, que l'on échelonne dans le temps et qui comprend tant du mobilier que du*

*matériel de régie, ou des machines pour la cuisine ou la buvette. L'achat du matériel spécialisé peut se faire indépendamment du remplacement de la structure fixe.*

**Détail du compte :**

Amplification retour				8'200.00
Régie lumière				12'800.00
8 projecteurs robotisés LED				30'300.00
8 projecteurs, 3 découpes, 1 machine à brouillard				20'100.00
Câblage/tableau électrique				8'600.00
3113.00 Achats de MOBILIER et d'équipement d'exploitation				80'000.00

- 5300.3101.01 « Imprimés »  
Comptez-vous sponsoriser les réseaux sociaux ?  
*Non, il n'y a pas la ressource pour cela actuellement, mais le concept est étudié.*
- 5300.3189.00 « Honoraires et prestations de tiers »  
Pourquoi ce montant est-il à nouveau au budget ?  
*Nous n'avons pas pu faire l'évaluation, notre délégué à la jeunesse ayant démissionné.*
- 5300.3523.00 « Participation à la Plateforme Jeunesse Ouest lausannois »  
Pourquoi ce montant est-il le double des comptes 2018 ?  
*Le montant est calculé avec 20ct. par habitant. En 2018, les coûts étaient moindres.*
- 5308.3011.00 « Traitement personnel fixe » - Bibliothèque scolaire  
Pourquoi ce montant diminue-t-il ?  
*Gain de mutations.*
- 5311.4652.04 « (Et) Participations des parents pour activités culturelles » - Classes primaires Renens Est (24-Janvier)  
Il est autorisé de pouvoir réclamer un minimum aux parents, de l'ordre d'environ CHF 15.-/jour notamment pour les repas qui ne sont pris à la maison. Ne devrait-on pas voir ce montant dans le budget ?  
*Non. Ces montants sont comptabilisés dans les établissements scolaires. La Commune ne paie que la différence, donc uniquement des charges, pas de revenus.*
- 5313.3170.05 « (Et) Manifestations scolaires et activités diverses » - Classes primaires Renens Ouest (Verdeaux)  
Qu'est-ce ce projet « Environnement construit » ?  
*C'est un projet où les élèves se focalisent sur l'urbanisme et font notamment des maquettes de leur ville idéale.*
- 5313.4652.05 « (Et) Participations des parents pour pommes » - Classes primaires Renens Ouest (Verdeaux)  
Est-ce que cette action est annulée ?  
*Pas du tout, mais les frais sont repris par le Canton. De plus, les écoles ont encore accentué les réflexions et préventions au niveau de l'alimentation.*

- 5321.4332.00 « Finances d'écolage »  
 Pourquoi ce montant augmente autant ?  
*Car grâce à Maurabia nous avons deux nouvelles classes de RAC, nous facturons chaque élève CHF 4'000.- aux autres communes.*
- 5340.3111.00 « Achats machines et appareils bureau (technique) » - Centre OSP Région Centre – Bureau de Renens  
 Pourquoi un nouveau bureau ?  
*Un bureau à Renens doit être aménagé, notamment par le fait du changement de l'OSP Venoge vers l'OSP Centre. Des prestations supplémentaires, notamment envers les adultes, seront offertes.*
- 5500.3653.19 « Subventions aux sociétés sportives »  
 Le montant augmente parce que les sociétés se développent ou parce qu'il y en a plus ?  
*C'est plutôt parce qu'il y a des événements spéciaux comme des jubilaires.*
- 5500.3653.20 « Subvention au CSM SA »  
 Est-ce que les JOJ auront un impact sur ce poste ?  
*C'est difficile à dire aujourd'hui. C'est le CSM qui fera la répartition après l'événement.*

## **INFORMATIQUE – POPULATION – SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Préambule**

*M. Olivier Golaz indique que ce budget reste dans la continuité du précédent, rien de spécial n'est à signaler.*

### **Questions de la COFIN**

- 6100.3143.03 « Signalisation et prévention routière »  
 Qu'est-il prévu dans cette augmentation de CHF 21'000.- ?  
*Il s'agit d'un logiciel qui permet de remonter les informations en temps réel des feux de signalisation. Il permettra également de placer des carrefours en clignotement la nuit afin d'éviter les arrêts intempestifs (demande de la population).*
- 6100.3511.00 « Participation à la réforme policière vaudoise »  
 Pourquoi y a-t-il un changement de montant ?  
*Ce montant est lié à la péréquation. Ce n'est pas un chiffre calculé selon une clé de répartition.*
- 6200.3011.00 « Traitement personnel fixe » - Service à la population  
 Que représente cette augmentation de presque CHF 15'000.- ?  
*Il s'agit d'augmentations statutaires et de promotion.*
- 6900.3011.00 « Traitement personnel fixe » - Service informatique  
 S'il y a encore 0,1 EPT en plus, comment se fait-il que ce montant soit inférieur au budget 2019 ?  
*Il s'agit d'un gain de mutation.*

- 6900.3162.03 « Maintenance et licences contractuelles »  
 Qu'est qu'un ERP ?  
*Il s'agit d'un logiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning).*

## **ENFANCE – COHESION SOCIALE**

### **Préambule**

*Mme Karine Clerc explique les points essentiels de ce budget soit :*

- *Reprise de l'AVASAD par le Canton.*
- *Nouvelles places pour l'accueil de jour, dont 4 nouveaux groupes (soit 24 places en UAP et 17 en préscolaires). À noter que si ces nouvelles places correspondent à des charges, on bénéficie également de nouvelles subventions de la FAJE.*
- *1.8 EPT (1 administratif + 0.8 postes d'adjoints pédagogiques pour les APEMS).*

### **Questions de la COFIN**

- 7100.3655.02 « Participation Renens au déficit à des partenaires réseau »  
 Il y a beaucoup d'augmentation sur ce poste, est-ce une charge liée à une augmentation des coûts du réseau ou une augmentation du nombre d'enfants ?  
*Il y a deux facteurs : le nombre d'enfants ainsi que la situation financière des parents. La différence possible peut être de 2'000.- par mois et par enfant.*
- 711x.3116.01 « Matériel spécialisé (jouets, matériel et frais d'animation) »  
 Il y a partout une systématique d'achat de jouets, est-ce que ce renouvellement est toujours nécessaire ?  
*Les jeux sont systématiquement évalués quant à leur état et des risques potentiels. Il est important d'avoir un budget pour pouvoir les réparer ou les changer. Pour le Tournesol, l'arrivée de nouveaux groupes implique de nouveaux matériels pédagogiques (il ne s'agit pas exclusivement de jouets). Autre exemple, pour la Farandole où un ensemble de jeux doit être changé.*
- Est-ce juste de synthétiser le matériel et l'animation ?  
*Un nouveau compte pour les accueils collectifs de jour a été créé, soit le N° 3170.12 "Frais d'animation". Dès les comptes 2020, une séparation sera faite entre le matériel d'animation (jouets) et les frais d'animation (visites, excursions, etc..). Les instructions seront données en conséquence.*
- Par contre, les comptes 2019 seront maintenus à la pratique qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui. En effet cela occasionnerait un travail disproportionné de répartition des coûts eu égard aux montants en jeux.*
- 7155.4659.07 « Participation des parents – Repas » - UAPE Censuy  
 Il est indiqué que le budget est estimé selon les comptes 2019, est-ce correct ?  
*Non, il s'agit bien des comptes 2018.*

- 7156.3181.00 « Affranchissements » - APEMS + espace repas Léman  
Ne peut-on pas trouver un moyen pour diminuer les coûts d'affranchissement, comme par exemple la possibilité de facturation électronique (comme pour les autres postes « Affranchissements ») ?  
*C'est quelque chose qui peut être envisagé. Mais actuellement, il est pratiquement impossible d'optimiser les envois, les facturations se font au mois.*
- 7159.3131.00 « Achats de produits alimentaires » - Réfectoire scolaire du Temple  
Comment trouve-t-on la base de 50 repas utilisés pour le calcul ?  
*Ce sont tout simplement le nombre de places disponibles.*
- 7200 « Aînés »  
Est-ce que la politique urbanistique des aînés (bancs, trottoirs, etc...) se retrouve dans ce budget ?  
*Non, cela est à la charge de CTC (Travaux).*
- 7200.3170.09 « Activités des aînés »  
Est-ce que le montant de CHF 3'000.- d'augmentation correspond à la cotisation « Ville amies des aînés » ?  
*Majoritairement oui.*

**BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE VIDY**

*Ce budget a été vu en même temps que le budget du CTC et n'a pas apporté de commentaires.*

**BUDGET DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MEBRE-SORGE**

*Ce budget a été vu en même temps que le budget du CTC et n'a pas apporté de commentaires.*

**BUDGET DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS.**

*Ce budget a été vu en même temps que le budget du Service Informatique - Population - Sécurité publique*

- 6500.3030.00 « Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam »  
Pourquoi les soldes augmentent-elles alors que les cotisations AVS restent stables ?  
*C'est une franchise au niveau des cotisations qui provoque cet effet.*
- 6500.3090.00 « Frais pour la formation du personnel »  
Est-ce que ce compte est surévalué ? En effet, il représente le double des comptes 2018.  
*De nouvelles formations sont effectuées.*
- 6509.3521.03 « Participation charges communes – Informatique »  
Que signifie le terme « Client zéro » ?  
*Il s'agit de connexions informatiques.*

\* \* \* \* \*

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION**

*Lors de ses délibérations, la COFIN s'est principalement arrêtée sur le problème des cotisations AVS dont le taux n'a pas été adapté à celui en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 0,15% d'augmentation de la part patronale.*

*Cette erreur représente une charge supplémentaire de CHF 39'900.-, ce qui modifie sensiblement le point 4 des conclusions, avec un excédent de charges augmenté d'autant, soit CHF 4'840'800.- et d'une marge d'autofinancement qui serait diminuée à CHF 777'900.-.*

*Ce n'est pas la première fois que des problèmes se posent notamment sur le calcul des allocations familiales sur le budget 2019. La Commission estime qu'il serait bon que les différents services aient une meilleure concertation sur ces sujets liés aux cotisations sociales.*

*Afin que le budget soit le plus juste possible, la COFIN dépose un seul amendement pour corriger cette erreur sur le compte N° 1300.3030.00 et pas sur toutes les natures 3030.00.*

**Dépôt de l'amendement :**

**1300.3030.00 Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam CHF 43'500.- CHF 83'400.-**

*C'est à l'unanimité que la COFIN soutient cet amendement au budget 2020 de la Ville de Renens.*

**RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ**

*La Municipalité remercie la Commission des finances pour la qualité de son travail et soutient l'amendement proposé par la Commission des finances.*

**DÉTERMINATIONS DE LA COMMISSION**

*C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2020 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.*

*C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2020 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy.*

*C'est à par 10 oui, 0 non, 1 abstention que la COFIN accepte le budget 2020 l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.*

*C'est à l'unanimité que la COFIN accepte le budget 2020 **amendé** de la Ville de Renens.*

M. Le Président ouvre la discussion sur le fond des quatre budgets.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Il est souvent dit que le budget est un acte administratif. Qu'il suffirait simplement de valider – ou d'invalider – la politique de la Municipalité au travers d'un OUI ou d'un NON une alignée de chiffres que souvent, peu d'entre nous ont vraiment lus jusque dans les détails, pour que tout roule dans le meilleur des mondes.*

*Je me rappelle avec émotion d'une discussion avec Monsieur le Boursier, sur une terrasse de la campagne Genevoise en sirotant un excellent Viognier local (pourtant chacun le sait: les meilleurs vins du monde, Chasselas compris, ont poussé sur les terres valaisannes), Monsieur le Boursier me disait donc "Mais non Vince, le budget c'est un acte politique".*

*Il avait raison. Il a toujours raison aujourd'hui!*

*Aujourd'hui, on nous demande de valider une politique municipale au travers de ces lignes de chiffres. Chacune, « bien analysée », « dans la continuité », « permettant de contenir au mieux les coûts de fonctionnement gérables par la Commune » et assurant une « marge d'autofinancement positive ». Devrais-je rajouter, M. le Syndic: « En totale transparence avec la Commission des Finances et le Conseil Communal ». Tout cela, Monsieur le Président de la Commission des finances – dont je salue l'immense travail, je déclare mes intérêts, j'ai aussi été à sa place il y a quelque temps – l'a copié-collé du rapport de la COFIN de l'année précédente, un copier-coller que j'avais moi-même fait sur celui de 2017. Vous voyez Mesdames et Messieurs les membres de la COFIN du groupe UDC, être président de cette Commission, finalement, ce n'est pas si compliqué.*

*Qu'en est-il dans la réalité ?*

*Hé bien Mesdames et Messieurs, c'est assez différent!! Notre groupe Fourmi Rouge avait déjà mis en garde cette honorable assemblée il y a quelques mois lors du débat sur l'arrêté d'imposition, dont ce budget 2020 est l'implémentation, il y a quelques années aussi, s'agissant de l'influence néfaste de la Réforme de l'Imposition des Entreprises 3<sup>ème</sup> révision sur les finances de notre Commune. Monsieur le Syndic, en bon soldat de la Majorité du Gouvernement Cantonal, avait assuré ses contribuables – et cette même honorable assemblée – que cette réforme n'aurait aucun impact sur les finances communales (j'ai ici un tract de la campagne du Parti socialiste pour la RIE III qui le prouve).*

*Il avait tort, et il le savait. Il disait « La RIE III n'aura aucune incidence financière pour les communes. ».*

*Permettez-moi aujourd'hui d'amener un autre son de cloche de la part du premier pouvoir de notre Canton. Bonsoir Myriam, Bonsoir Nathalie, je ne vous ai pas vu ce soir.*

*Il se trouve que certaines communes, bien plus riches en termes de capacité financière par habitant, ne sont plus d'accord de participer au pot commun. Plus comme c'est le cas aujourd'hui. Raison pour laquelle, vous le savez puisque vous suivez les différentes discussions au niveau cantonal et communal, les associations des communes (l'UCV dont nous sommes membres, et l'ADCV) discutent actuellement d'une nouvelle loi sur la péréquation financière avec le Grand Argentier cantonal et son équipe. C'est un emplâtre sur jambe de bois à l'initiative du POP qui demandait un taux unique pour toutes les communes et habitants de ce Canton.*

*De l'eau a coulé sous les ponts depuis, c'est vrai. La RIE III fédérale a été balayée dans les urnes et il a fallu un accord à la Vaudoise – la RFFA – pour sauver l'inacceptable : que la*

*classe moyenne supporte les cadeaux fiscaux faits aux grandes entreprises pour payer quelques bonbons aux plus pauvres de notre population. Oui je sais, vous pensez que nous radotons à redire chaque fois la même chose. Mais Mesdames et Messieurs, rassurez-vous nous continuerons.*

*Mais revenons à Renens, à notre Commune...*

*Soyons clairs : le budget de notre Commune, c'est 120 millions à la louche, dont nous maîtrisons 35 % dont nous, vous (!), pouvons décider de la finalité. Et cela ne va pas aller en s'améliorant !*

*Ce budget, malgré tout, présente quelques améliorations pour nos concitoyens. En particulier, la Fourmi Rouge salue l'augmentation progressive du nombre de places d'accueil en crèche et garderies, notamment au Tournesol et au Château 17. Notre groupe se réjouit aussi de l'augmentation du nombre d'EPT pour répondre aux différents défis que notre Commune a commencé à affronter ou devra affronter dans le futur : construction du tram Bussigny-Lausanne, agrandissement du site scolaire du Léman et bien évidemment le personnel en crèche et garderies qui suit la progression du nombre de places pour les enfants.*

*Mais la Fourmi Rouge restera attentive à toute tentative de baisse des services à la population dans le futur. La Municipalité parle de « continuité », nous aimerions entendre « renforcement ». Parce que ce n'est pas à la population renanaise, aux jeunes en formation, aux ouvriers et travailleurs de la classe moyenne, aux retraités de payer une politique fiscale cantonale complètement folle qui a d'énormes implications financières sur les communes. Dont la nôtre. Peut-être même surtout la nôtre.*

*Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, le groupe Fourmi Rouge acceptera l'entrée en matière et acceptera ce budget. Mais il restera, vous l'aurez compris, très attentif au menu que nous servira la Municipalité ces prochaines années.*

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Chers collègues,*

*Et bien nous y sommes, le BUDGET !!! Que dire de ce budget ...*

*Qu'il est sans surprise, qu'il est dans la lignée des précédents... C'est plutôt une bonne nouvelle, très certainement que cela nous évitera de nous écharper ou d'avoir un Conseil Communal fleuve comme c'est le cas dans d'autres communes...*

*Toutefois, le groupe des Verts, s'il restera attentif aux finances, regrette, et ce, malgré la transmission à large majorité d'un postulat plan climat à la Municipalité, qu'aucun montant n'ait été alloué à cet effet...*

*Est-ce à dire que nous avons déjà oublié l'urgence climatique, la voix de toutes ces personnes qui ont exprimé leurs craintes ou est-ce simplement dû au fait que ce présent budget était déjà élaboré et que la Municipalité trouvera les moyens nécessaires pour nous concocter un plan climat à la hauteur des enjeux ?*

*Afin de garantir cette perspective, les Verts vont vous présenter deux amendements.*

*Ne sursautez pas, n'ayez pas peur, nous n'allons pas faire comme la banquise et fondre la marge d'autofinancement.*

*Pour conclure, les Verts de Renens vous invitent à accepter le budget amendé par la COFIN ainsi que par nos propositions.*

*Je vous remercie de votre attention.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président transmet la parole à la Municipalité.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*M. Vincent Keller l'a dit, nous avons une approche totalement transparente.*

*S'agissant de la RIE III dont nous débattons depuis de nombreux mois déjà ici; cette mesure avait pour volonté première de supprimer les statuts spéciaux et je souhaite répéter qu'elle n'a pas été accordée sans contrepartie à la population. Toutefois, je n'ai pas envie de faire à nouveau ce débat qui est assez récurrent au sein de ce Conseil communal.*

*Dire aussi, parmi les bonnes nouvelles, puisque parfois on nous accuse parfois d'être des « soldats passifs », que nous travaillons énormément dans cette Ville pour que nos ressources soient maintenues, voire augmentées année après année. En charge du dicastère des finances depuis plusieurs années, j'ai plaisir à vous dire que nous avons pu, avec de nouvelles ressources, assumer des charges assez conséquentes. J'aimerais aussi répéter que nous traitons à la fois des nouveaux besoins pour la population qui se traduisent notamment par des places en crèches/garderies plus importantes, et que nous avons aussi dû rattraper un certain nombre d'infrastructures et des travaux qui avaient du retard. Nous voulons répondre aux besoins de la population et nous nous y attelons avec beaucoup d'énergie et, je crois, aussi, avec beaucoup de succès, cela nous est reconnu.*

*S'agissant des communes plutôt riches qui se plaignent de la péréquation et qui, pour certaines, présentent cependant un budget avec une marge d'autofinancement équivalent à*

*CHF 10'000'000.-, je trouve dommage que nous puissions penser que la péréquation n'est pas indispensable, et qu'elle ne soit ni équitable ni juste. Ce n'est pas parce que certains l'a conteste qu'elle n'a pas sa place, elle est nécessaire. M. Vincent Keller l'a dit également, un outil ultime serait un taux unique dans le Canton qui permettrait vraiment de voir comment, avec des moyens équivalents, les différentes communes gèrent leurs finances.*

*Je crois sincèrement que c'est une chance d'accueillir des personnes aux profils différents, y compris avec celles aux ressources financières plus rares. Nous ne voulons pas gentrifier la Commune et nous nous sentons une responsabilité face à cela. Eu égard à ces personnes et à ce qu'elles apportent à la communauté, nous souhaitons pouvoir les garder chez nous en offrant des conditions de vie et de logement de qualité. Donc, voilà, oui cela pèse un peu sur le budget, ce sont plutôt des investissements et nous sommes fiers de les faire.*

*Cela a peu été relevé ici, mais le fait que nous transférons la facture de l'AVASAD au Canton, c'est un sacré bon résultat pour la Ville de Renens. D'environ CHF 2'000'000.- de facture, celle-ci est maintenant équivalente à 1,5 point d'impôts, soit une ressource qui nous appartient de CHF 1'200'000.-.*

*Finalement, le budget que nous vous présentons répond bien évidemment à tous les préavis que vous avez validés, le plus souvent avec une très large majorité, voire l'unanimité. Nous allons dans le sens des décisions de ce Conseil, et nous allons aussi continuer à vous écouter dans les différentes propositions qui vont être faites dans les minutes qui viennent.*

*La Municipalité porte ce budget. C'est un énorme travail en amont, et je ne suis pas certain*

*que chacun imagine le travail de compilation des informations, de discussions des priorités, du phasage des projets qui sont faits par les différents services. Merci à l'Administration ainsi qu'aux Chefs de service et à mes collègues avec lesquels nous travaillons afin de venir devant vous avec un budget que nous portons toutes et tous ensemble.*

Comme expliqué précédemment, M. le Président ouvre la discussion dicastère par dicastère pour le budget de la Ville de Renens puis sur les budgets de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge, de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" à Vidy et de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens.

- Préambule: pages roses I à XIX

*La discussion n'est pas demandée*

- Administration générale – Ressources humaines: pages 2a à 10b

- **M. Pascal Golay**, Président de la COFIN

*Monsieur le Président,*

*Comme annoncé lors de la lecture du résumé du rapport de la COFIN, la COFIN dépose un amendement.*

*Pour rappel, le taux AVS, qui augmentera de 0,15% au 1<sup>er</sup> janvier 2020, n'a pas été pris en compte, ce qui représente une différence de CHF 39'900.-. Afin que ce budget soit au plus juste, nous souhaiterions amender les comptes de nature « 3030 », mais pour éviter d'amender tous les comptes de cette nature, nous amendons seulement le compte N° 1300.3030.00 « Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam » qui passerait de CHF 43'500.- à CHF 83'400.-.*

*Pour information, c'est à l'unanimité que les membres de la COFIN soutiennent cet amendement et qu'il est également soutenu par la Municipalité.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement déposé par la COFIN, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

*Amendement*

*« Compte N° 1300.3030.00 - Cotisations patronales AVS/AI/APG/AC/PCFam – CHF 43'500.- **CHF 83'400.-** »*

➤ *C'est à l'unanimité que l'amendement est accepté.*

- Finances: pages 11a à 14b

*La discussion n'est pas demandée.*

- Centre technique communal: pages 15a à 51b

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Mesdames et Messieurs,*

*J'ai deux questions par rapport aux natures « 3141 ».*

*La première concerne le compte N° 3431.3141.00 « (IM) Bâtiment – Entretien courant - Salle de spectacles » avec un budget de CHF 40'000.- et le compte*

N° 3431.3141.01 « (IM) Bâtiment – Rénovation et travaux spéciaux - Salle de spectacles » avec un budget de CHF 36'000.-.

*Je ne sais pas ce que comportent ces montants, si c'est du moyennage de moyenne. Toujours est-il que cela devient, je ne dirai pas urgent, mais nécessaire de revoir le fonctionnement des appareils de la cuisine ; la machine à laver est obsolète. L'usage d'une cuisine a changé, maintenant beaucoup de gens viennent pour régénérer plutôt que pour vraiment cuisiner, par contre ils continuent à utiliser le lave-vaisselle. J'encourage vraiment à ce qu'il y ait des efforts ou au minimum que des études soient faites. La question est : est-ce que ceci est prévu dans ces montants représentant CHF 76'000.- ?*

*La deuxième question est également par rapport aux natures « 3141 », mais du stade du Censuy. Il y a là également un budget moyennant moyenné qui moyenne. Par contre, là, je crois que cela devient nécessaire de se pencher sur les vestiaires qui commencent à être d'un autre temps. Les sanitaires, quant à eux, ne répondent plus à un usage où il y a parfois beaucoup de monde lors des matches de football.*

*Là également, je veux bien déposer un amendement s'il n'y a rien de prévu, dès lors j'attends une réponse.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*Concernant la nature « 3431 » - Salle de spectacles. Nous avons une étude complète qui a été faite sur l'état de la Salle de spectacles, depuis son enveloppe jusqu'aux « détails » et je vous informe qu'il y a un préavis en cours de rédaction. Ceci nous vous l'avions déjà dit par ailleurs lorsque nous vous avons soumis le préavis relatif au monte-charge en vous disant que le monte-charge malheureusement était cassé et qu'il devait être remplacé, mais s'il n'avait pas été cassé il aurait fait partie d'un préavis global pour la Salle de spectacles à venir.*

*Avec ces montants budgétés, s'il y a des soucis dans la cuisine, nous réparerons, nous remettrons en état. Cela a par ailleurs été fait, il y a une année ou deux, pour une des grosses casseroles et de ce côté-là il n'y a, a priori, pas de souci.*

*Pour ce qui est de la nature « 3431 » - Stade du Censuy, je n'ai pas connaissance d'un tel état de vétusté des vestiaires, ce sont des installations qui sont suivies. Merci d'avoir attiré mon attention, je vais regarder avec mon service et s'il y a matière à devoir faire quelque chose au niveau des vestiaires, des sanitaires ou des douches, cela sera pris en compte dans le cadre du budget global pour le groupe.*

*Vous savez qu'au niveau des natures « 3441.00 / 01 » nous devons rester dans le budget, toutefois, nous pouvons avoir certains postes qui dépassent, d'autres qui sont inférieurs. Nonobstant c'est toujours de la réparation, il n'y a donc aucun souci de ce côté-là. De ce fait, je prends bonne note de votre intervention et me permettrait de vous contacter pour la clarifier. S'il y a des soucis, ce sera bien entendu réparé. Merci.*

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Pour commencer, je me permets de faire une petite parenthèse et je souhaite saluer la Municipalité qui prévoit de faire des aménagements urbains tant attendus par nos*

*aînés et je ne peux que l'encourager à réaliser ces travaux rapidement et à aller encore plus loin dans ce projet pour le bien-être de ces personnes auxquelles nous tenons tant et qui sont si importantes pour la collectivité.*

*Maintenant, venons-en aux faits : comme annoncé en préambule, nous déposons notre 1<sup>er</sup> amendement au compte N° 3650.3809.10 intitulé attribution au fond Bourse solaire pour un montant de CHF 50'000.-.*

*Comme vous le constatez, ce compte n'est actuellement pas dans le budget, toutefois, après vérification avec le Boursier, ce numéro correspond. Nous passons d'un montant de CHF 0.- à un montant de CHF 50'000.-.*

*En effet, nous pensons que cela peut déjà être un premier pas pour le plan climat en promouvant les énergies renouvelables et de surfer sur l'élan Bourse solaire qui a rencontré du succès, puisque le projet a trouvé les fonds nécessaires.*

*Ce montant de CHF 50'000.- permettrait d'accélérer le processus d'installation de panneaux solaires sur nos toits.*

*Notre deuxième amendement touche le compte N° 3640.3666.01 « Subvention développement durable » pour une augmentation de CHF 5'000.- ; soit passant d'un montant de CHF 190'000.- à un montant de CHF 195'000.-.*

*La préservation de la biodiversité nécessaire à la vie passe par l'éducation et la formation.*

*A cet effet, il y a déjà quelque temps, j'avais déposé un postulat demandant que les élèves des écoles puissent s'occuper de nos ruches. Après un certain cafouillage, aujourd'hui, grâce à l'intérêt du Directeur des Ecoles Secondaires, M. Aso Piroti, une classe du Léman est prête à mettre sur pied un projet pédagogique qui englobera de la science, du français et communication, des mathématiques, de l'économie, du civisme et des arts graphiques. En effet, cette classe va créer une association qui s'occupera de A à Z de la production et la mise en vente de miel de Renens.*

*Comme vous le savez par voie des communications du 2 septembre dernier, la Ville a offert deux ruches à une association de quartier avec tout le matériel nécessaire pour son exploitation. Dès lors, il serait juste que la Ville de Renens soutienne ce projet pédagogique pérenne avec l'octroi de ruchers et du matériel nécessaire.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*En l'absence de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, je vais vous répondre concernant le compte N° 3640.3666.01 « Subvention développement durable ». Pour la Municipalité c'est volontiers que nous allons discuter de ce projet et voir de quelle manière nous allons le soutenir. Si jamais, le montant de CHF 5'000.- devait provoquer un dépassement du budget nous le justifierons. Toutefois, a priori le montant de CHF 190'000.- budgété pourrait englober ce projet, dans le cas contraire nous justifierons le dépassement.*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Le 1<sup>er</sup> amendement me semble relativement intéressant, mais vu le montant j'aurai trouvé plus opportun que nous ayons eu l'opportunité d'en discuter au sein de la Commission des finances et je pense que ses membres, tous partis confondus, en sont convaincus. D'autre part, selon l'article 101, al. 1, du Règlement du Conseil stipulant « Les amendements au budget comportant la création d'un poste nouveau*

*ou la majoration de plus de 10 % d'un montant existant, dans la mesure où cette majoration excède CHF 5'000.-, ne peuvent être adoptés avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées. Ces déterminations peuvent intervenir séance tenante. ».*

*Dès lors, je demande, à la fin de la discussion ouverte dicastère par dicastère, une suspension de séance afin de la Commission des finances puisse se prononcer avant que le plénum puisse en discuter.*

- *Culture – Jeunesse – Affaires scolaires - Sport: pages 52a à 66b*

• **M. François Delaquais, PSR**

*Dans son rapport à la page 12, la Commission des finances a souhaité connaître le descriptif du projet « gare aux livres ».*

*La description qui lui a été faite était la création d'un café-librairie, ayant une activité commerciale et ne requérant pas de subventionnement ultérieur. Un coup de pouce de démarrage rien de plus.*

*Selon ses initiateurs, il s'agira d'avoir à terme un lieu qui réunisse une librairie, un bar à lire, un lieu où l'on s'arrête le temps d'un café, d'une lecture entre deux trains ou pour un rendez-vous. Une petite carte de saison sera même tenue au bar.*

*L'essence même du projet qui est de développer et favoriser la culture est à saluer, ce d'autant plus qu'il s'inscrit dans un cadre intercommunal.*

*Cependant, en regardant de plus près, je me suis demandé si ce n'était pas du crowdfunding ou la forme d'un prêt qui serait le financement le plus adéquat et si la forme juridique d'une association était la bonne formule pour un projet commercial. La Commune, à ma connaissance, n'a pas pour but de financer directement des entreprises commerciales. Là, nous sommes face à un investissement de CHF 200'000.- pour des installations provisoires et l'association aura probablement besoin d'autres argents pour les installations définitives.*

*L'autre interrogation que j'ai eue, c'était d'avoir le budget d'exploitation pour mesurer dans quelle mesure aucun subventionnement antérieur n'était nécessaire.*

*Là, en ayant eu accès au budget d'exploitation pendant la période transitoire c'est un budget de CHF 408'000.- par année comprenant 3,9 postes équivalents plein temps, un chiffre d'affaires annuel de CHF 264'000.- pour la vente des livres et une recette journalière de CHF 1'450.- pour le bar, soit le revenu d'un buffet de gare bien fréquenté, mais dont les clients qui n'ont pas le temps de prendre le temps de lire ...*

*Mais là est-ce une surprise ? Pour pérenniser l'affaire il y a pour CHF 48'000.- de subventions et de mécénats.*

*Conclusion, si je soutiens l'idée d'un projet culturel qui vise à développer la culture, sa diversité et le vivre ensemble, je ne peux pas entrer en l'état actuel dans une telle galère financière à venir.*

*Pour le moment, il y a lieu de retrancher cette subvention de CHF 25'000.- du poste 5100.3653.03 jusqu'à ce que le projet soit recalibré financièrement.*

*Amendement*

*- Réduire le poste 5100.3653.03 de CHF 25'000.- correspondant à la subvention « Gare aux livres ».*

## **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*« Place aux livres » ce n'est pas un commerce M. François Delaquis. C'est une association à but non lucratif que nous souhaitons soutenir. Nous sommes très heureux à Renens d'avoir eu la chance que ce projet nous ait été proposé par des personnes qui souhaitent apporter des animations en lien avec le livre, autour du livre. C'est aussi une chance pour nous que d'avoir des citoyens et citoyennes engagés qui arrivent avec un vrai projet, des ressources et qui demandent simplement une aide au démarrage.*

*Cette aide au démarrage, que nous avons annoncée en soirée de la Commission des finances, se monte pour la Ville de Renens à CHF 25'000.-. Ce soutien est plus large que celui de Renens, puisque de la même manière que pour l'entier du projet de la gare, nous avons des clés de répartition avec les quatre communes concernées par la gare et cette clé est de 50% pour Renens, 25% pour Chavannes-près-Renens, 12,5% pour Ecublens et 12,5% pour Crissier. En mettant, nous, ce montant de CHF 25'000., nous avons une très belle offre qui se situera dans un quartier à proximité de la gare et qui participera aussi à mettre de la vie à la gare, à occuper, animer cet endroit, à le rendre plus convivial, plus humain. Cela participera aussi à accroître la culture dans notre Ville, à avoir des animations dans les quartiers.*

*Ce soutien leur permet aussi ensuite d'aller auprès d'associations, de fondations pour obtenir plus de financement.*

*Leur budget est transparent, il vous a été donné, il nous a été donné. Notre engagement est de dire que nous allons donner une impulsion à la création de ce projet et en aucune façon ce ne serait une subvention pérenne, c'est bien une aide unique au démarrage.*

*Renens l'a fait dans quelques situations ce qui nous réussit et nous espérons que ceci sera dans la même ligne. Donc, oui CHF 25'000.- c'est un montant relativement important, mais nous pensons que ce projet, est une chance.*

*La décision de le soutenir a été prise à l'unanimité de la Municipalité. Nous vous invitons à laisser ce montant au budget.*

- Informatique – Population – Sécurité publique: pages 67a à 70b

*La discussion n'est pas demandée*

- Enfance – Cohésion sociale: pages 71a à 87b

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

*Mesdames et Messieurs,  
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,  
Monsieur le Président,*

*Je ne viens pas pour un amendement, mais afin d'obtenir un complément d'information.*

*Dans les commentaires en page 72b, sous le compte N° 7100.3011.00 « Traitement personnel fixe », nous avons deux nouveaux postes. Le 2<sup>ème</sup> a été vaguement indiqué dans le préavis N° 58-2019 au point N° 4.6, page 6. Nous savions donc plus ou moins qu'un nouveau poste serait à repourvoir dans le budget.*

*Par contre, qu'en-est-il du nouveau poste « administratif » à 80% qui est créé avec ce budget 2020 ? Pourquoi n'est-il pas arrivé par la voie d'un préavis étant donné que*

*c'est un nouveau poste pour le réseau. Je pense qu'une meilleure explication quant à ce nouveau poste aurait pu être plus adéquate que de le déposer simplement dans les commentaires de cette manière.*

*Est-ce que la Municipalité pourrait nous donner plus de renseignements étant donné qu'il me semble, qu'il y a quelques années en arrière, nous avons demandé que si des nouveaux postes étaient créés que ceux-ci devaient être faits par voie de préavis ? Merci.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Les postes « administratifs » ne sont pas tous présentés par préavis, nous pouvons les introduire dans le budget, ils sont annoncés et peuvent très bien être constitués ainsi.*

### **Réponse de Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*C'est vrai qu'habituellement lorsque nous créons une structure d'accueil nous mentionnons dans le préavis les postes qui seront nécessaires pour faire tourner cette structure. Toutefois le poste présenté concerne l'ensemble des structures d'accueil de la Commune de Renens et a été créé afin de pouvoir mieux gérer le calcul du revenu déterminant unifié. Ce revenu permet, une fois que nous avons tenu compte du revenu des personnes et des déductions auxquelles elles ont droit, soit le revenu effectif, de pouvoir facturer ce que le coût de l'accueil de jour. Cette facturation, pour pouvoir tenir compte aussi des nouvelles structures familiales (familles recomposées), des emplois aussi qui changent et qui font que les revenus changent parfois en cours d'année, prend énormément de temps. Elle est extrêmement complexe et engendre aussi passablement de contentieux, de retour sur des facturations, de discussions, raison pour laquelle nous avons décidé de créer un nouveau poste pour mieux réaliser cette facturation, de manière aussi à pouvoir obtenir le financement correspondant à ce que les parents doivent payer.*

*Mes explications sont un peu techniques, mais elles correspondent aussi à ce que la Commune doit faire parce que malheureusement ce revenu déterminant unifié n'est pas calculé par le Canton alors que cela devrait être le cas. En effet, le Canton devrait se charger de ces calculs, mais pour différentes raisons, ne peut, pour l'instant le faire, donc ce sont les communes qui doivent s'en charger. Raison pour laquelle nous avons été contraints, ou en tout cas nous souhaitons, pouvoir faire ce travail dans de bonnes conditions et nous avons demandé ce poste. J'espère que mes explications sont suffisantes.*

- Budget de fonctionnement par nature pages vertes 88 à 91

*La discussion n'est pas demandée*

- Budget d'investissements: pages roses 92 à 128

*La discussion n'est pas demandée*

- Budget 2019 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

*La discussion n'est pas demandée.*

- Budget 2019 de la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

*La discussion n'est pas demandée.*

- Budget 2019 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens  
*La discussion n'est pas demandée.*

M. le Président ouvre la discussion générale sur les budgets 2020.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Concernant mon 1<sup>er</sup> amendement, je m'excuse auprès de la Commission des finances. Nous avons discuté au sein du groupe Les Verts lundi, le temps de le rédiger, de le faire valider, je l'ai terminé à 18h30, le temps d'aller chercher mes examens que j'ai faits à l'école secondaire et venir... me voilà.*

Une suspension de séance est requise par M. le Président afin que la Municipalité et la Commission des finances puissent discuter, avant de se prononcer, sur l'amendement déposé par M. Jonas Kocher, au nom du groupe Les Verts, relatif au compte N° 3650.3809.10 (nouveau compte) intitulé attribution au fond Bourse solaire pour un montant de CHF 50'000.-, et ce en vertu de l'article 101, al. 1 du Règlement du Conseil communal.

\*\*\*\*\*

M. le Président annonce la reprise de la séance du Conseil communal et cède la parole à M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances.

- **M. Pascal Golay, Président de la COFIN**

*La Commission des finances vient de se réunir et vous informe que, concernant l'amendement déposé par M. Jonas Kocher relatif au compte N° 3650.3809.10 (nouveau compte) intitulé attribution au fond Bourse solaire pour un montant de CHF 50'000.-, la COFIN refuse cet amendement à 9 voix contre 2. Elle le refuse, car elle pense que ce n'est pas le bon moyen étant donné qu'il s'agit d'un investissement et propose au groupe Les Verts de revenir avec une motion qui permettra une étude approfondie et qui permettra à chaque parti de pouvoir se prononcer.*

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je souhaitais dans un premier temps revenir vers vous par rapport à la subvention de CHF 25'000.- en faveur de l'association « Place aux livres » pour le projet « Gare aux livres » en rappelant que ce montant ne serait versé que si le projet se réalise et vous rassurer sur le fait que cette subvention ne serait être pérenne. Nous considérons que c'est une chance d'avoir une association qui vient avec un projet, qui porte la prise de risque, qui vient avec des statuts, qui vient avec des animations. C'est une chance qui est complémentaire à ce que nous souhaitons avoir en ville en termes d'animations.*

Du fait que les discussions relatives avec les amendements ont eu lieu avant l'interruption de séance, M. le Président a souhaité passer directement au vote sur les amendements déposés, toutefois la parole est demandée.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,*

*Suite à la discussion avec la Commission des finances et à leur suggestion, je retire mon amendement relatif au nouveau compte N° 3650.3809.10 « Attribution au fond Bourse solaire » pour un montant de CHF 50'000.-.*

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

*Je souhaiterais revenir sur l'amendement déposé relatif à la subvention de CHF 25'000.- en faveur de « Gare aux livres ».*

*Personnellement, je suis une férue de livres, je suis aussi une auteure de livre scientifique, j'adorerais un projet tel que celui-ci à Renens et Chavannes, mais souhaiterais revenir sur deux points problématiques principaux. Tout d'abord le budget de l'association : les revenus mensuels de cette association sont évalués à CHF 34'000.-, soit CHF 408'000.- par année. On nous parle d'un coup de pouce cette année et pas les suivantes, mais dans ce budget de fonctionnement figure qu'il faut que cette association vende pour subsister un livre toutes les 10 à 12 minutes, tout en vendant 40 cafés par heure, et ceci avec CHF 1'000.- de ressources associatives, vente de prestation CHF 1'500.-, les subventions sociales et culturelles de CHF 2'000.-, du mécénat, club-service et soutien de fondations diverses de CHF 2'000.- par mois.*

*Notons également que cette association ne met pas de fonds personnel, ne met pas de cotisations d'association, ne fait aucune demande aux banques.*

*Le deuxième point que j'aimerais aborder c'est la cohérence avec le traitement des autres associations à Renens. Les autres associations à Renens, pour obtenir des subventions de la Ville, doivent fournir le nombre de membres, leur date de naissance et leur localité, une copie de leur statut, une copie des comptes, une copie du procès-verbal de l'Assemblée générale et toute une série de documents qui sont à remettre au dicastère « Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport » au plus tard au mois d'octobre. Je m'interroge donc sur la cohérence de donner CHF 25'000.- à une association, qui certes a un projet magnifique, mais qui a un budget qui est aussi problématique et qui compte de fait sur des subventions mensuelles de CHF 6'500.- sans que la Ville n'y participe étant donné que c'est un principe de subsidiarité quand on demande des subventions à des mécènes, nous devons également avoir un soutien municipal. Je vous remercie.*

- **M. Ali Korkmaz, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Ce projet de café-librairie ressemble beaucoup au projet de La Ferme des Tilleuls qui n'a pas été sans souci cette année.*

*M. François Delaquis a posé une ou deux questions que je souhaitais poser, mais j'en ai encore quelques-unes.*

*Est-ce que les trois autres communes se sont déjà prononcées ?*

*Peut-on avec ce projet de café-librairie convivial parler de projet à vocation sociale et/ou pédagogique ?*

*Finalement, je souhaiterais dire que nous n'avons pas connaissance des statuts de cette association, cela est donc compliqué pour moi de me déterminer par rapport à ce projet.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*D'une manière générale, nous oublions que l'histoire de cette Ville est très souvent marquée par des initiatives citoyennes. Nous avons fêté très récemment les 40 ans de l'EFRE et les 50 ans de Globlivres, deux projets qui sont nés au travers de citoyens. Des citoyens viennent avec un projet, une idée, une envie, et nous faisons un pari. Il y a des associations, des clubs de musique qui ont fêté leur 70 ans, Renens vit beaucoup d'animations, d'associations qui sont pour certaines très anciennes et pour lesquelles nous nous engageons. Cela participe à ce « vivre-ensemble », cet ADN renanais.*

*Je reviens sur le CRA qui, à l'origine, était aussi un modèle de ce genre. Ce sont des citoyens qui croyaient à un projet, ils ont loué des locaux afin de garder des enfants, ensuite la charge est devenue trop grande et l'association a été transmise à la Ville, nous avons beaucoup de projets comme cela, et c'était chaque fois des associations, des fondations ; en aucun cas ce n'étaient des commerces.*

*Aujourd'hui nous avons l'opportunité d'étoffer nos propositions à la population par une association qui vient avec un budget pour un projet, vous l'avez dit, qui est relativement élevé. Cette association nous demande une aide au démarrage de CHF 25'000.-, ce montant aura un effet multiplicateur, un effet de levier, comme nous aurions pu le faire éventuellement pour La Ferme des Tilleuls, mais d'autres pistes ont été choisies finalement. Je trouve qu'il serait dommage de se priver d'associations, et quand je parle avec des homonymes, qui sont syndics d'autres villes, il y a beaucoup de projets qui arrivent par des citoyens. Par exemple, à Morges, au parc de l'Indépendance durant l'été une association s'installe et anime les lieux, c'est aussi un budget conséquent. Et cela marche. Au début, cela paraissait impossible à la ville, mais l'association l'a fait avec réussite ; il y a des animations, des boissons sont vendues. Avec « Gare aux livres », nous avons un projet un peu de cette veine-là, un projet qui occupe un espace, un projet qui sera multiculturel de par les livres qui seront proposés et qui va aussi rendre vivant ce quartier. Donc, vraiment c'est pour cela que la Municipalité croit en ce projet et souhaite le défendre.*

*Mme Myriam Romano-Malagrifa va compléter mes propos parce que je pense qu'elle a aussi un regard important sur ce projet.*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Pour compléter, Mme Frédérique Beauvois, je pense que vous n'avez pas raison dans ce que vous dites, pas le fait que vous écriviez des livres, je ne peux pas le contester, mais le fait que vous prenez en otage la politique de subventionnement de la Ville, parce qu'en fait vous confondez. Dans ce montant, cette ligne budgétaire qui sert à financer des projets des associations locales, mais qui sert aussi à répondre à la politique de subventionnement des différentes associations, clubs sportifs ou associations de loisirs. Et ce que vous indiquez, c'est en fait la demande que nous faisons aux clubs ou associations pour pouvoir payer une subvention par juniors, par élèves d'une école de danse ou d'un club de sport, donc cela n'a rien à voir avec le projet dont nous parlons ce soir, là vous confondez et pour moi il est important de pouvoir le souligner.*

*Maintenant ce projet est en naissance, c'est un projet qui est en construction, mais un projet qui a besoin d'un soutien de la Ville fort, pour pouvoir ensuite aller chercher des financements ailleurs. C'est une association qui existe depuis 2012, M. Ali Korkmaz, les statuts existent et il y a des cotisations. Donc contrairement à ce que vous dites, Mme Frédérique Beauvois, il y a des cotisations qui sont d'ailleurs mentionnées dans le budget que vous avez reçu personnellement d'une des personnes qui porte cette association. Vous*

*l'avez reçu et je le sais. Donc, ce projet vous avez eu l'occasion de l'étudier et vous avez pu le remarquer, mais je pense que vous ne l'avez pas vu, qu'il est fait mention des cotisations.*

*Cette ligne budgétaire a effectivement été augmentée de CHF 25'000.- pour pouvoir donner cette aide au démarrage pour cette association qui va venir avec un projet autour de la lecture, autour du livre, dans les quartiers. Je me rappelle d'une intervention de Mme Nicole Haas-Torriani, il y a longtemps, demandant que nous intervenions dans les quartiers pour que nous y venions avec de l'animation, avec de la culture. Le quartier dans lequel va commencer ce projet est celui des Cèdres et la Municipalité a envie d'y mettre de la vie, de l'animation, parce que c'est un endroit qui a souffert d'une mauvaise image et c'est vraiment important de pouvoir y mettre du vivant, de l'humain et des activités.*

*Voilà ce que je voulais vous dire et j'espère que j'ai répondu à vos demandes Mme Frédérique Beauvois et M. Ali Korkmaz.*

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,*

*Je ne sais pas, j'ai un drôle de sentiment... nous sommes en train de parler d'une ligne budgétaire où il faudrait retrancher CHF 25'000.- pour une association, un projet visiblement porté par Mme la Municipale socialiste et, cette liste budgétaire est attaquée par le parti socialiste, avec visiblement des informations que le reste des partis n'ont pas !*

*Je déclare mes intérêts, je lis aussi passablement de livres, vous me connaissez, je ne suis pas contre les projets, bien au contraire M. le Syndic et comme vous, je suis d'accord avec vous, cette Commune s'est aussi construite au travers de ses citoyens et au travers des initiatives de citoyens. Vraiment, je soutiens chacune des initiatives qui pourraient venir des citoyens. Je soutiens les petits coups de pouce pour justement arriver à trouver d'autres fonds pour faire tourner leurs projets.*

*Mais j'ai un drôle de sentiment quand même, je ne comprends pas comment cela se fait qu'à l'UDC, au PLR, chez les Verts et à la Fourmi rouge nous n'ayons pas reçu ces lignes de budget et donc nous n'arrivons pas à parler. Visiblement vous parlez entre vous de quelque chose que nous ne connaissons pas, nous n'avons pas les informations qu'il faut pour sereinement pouvoir décider clairement sur cet amendement qui provient du parti socialiste.*

*Alors, je ne sais pas, M. le Président, ce que vous voulez faire, mais moi j'aime bien avoir quand même une base de compréhension avant de pouvoir dire oui ou de pouvoir dire non sur une proposition émanant de ce Conseil.*

- **M. Laurent Voisard, PSR**

*Mesdames, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,*

*Quant à moi, j'aimerais juste peut-être rétablir un tout petit peu de parités et dire que l'ensemble du groupe socialiste n'est pas forcément solidaire des interventions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. Personnellement, je soutiens entièrement le projet « Gare aux livres », je trouve que Renens mérite des projets culturels aussi et je crois que ce n'est pas le montant de CHF 25'000.- qui soit un vrai problème pour la Commune, je ne crois pas que cela soit un risque énorme non plus. Si l'association ne tourne pas, elle ne tourne pas, cela se casse la figure et alors ? Nous aurons au moins essayé quelque chose. A notre époque les*

*projets culturels, interculturels méritent d'être soutenus et je pense que cela ne va couler les intérêts de la Commune si nous attribuons cette somme de CHF 25'000.-.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*C'est assez agréable d'intervenir, car je vais être fâché avec la moitié du parti socialiste et copain avec... a moitié du parti socialiste.*

*Je suis complètement d'accord qu'il faut défendre les projets culturels, toutefois celui-là a quand même l'air d'être un peu tiré par les cheveux, et arrive en dernière minute. Que cela soit un coup de cœur, je veux bien ! Mais ce soir, nous sommes un peu banquier puisque nous octroyons des sous pour dépenser. En examinant le budget de cette association en 3 secondes et demie, étant donné qu'il ne nous a pas été fourni officiellement, il est difficile d'y souscrire ou pour le moins quelques renseignements complémentaires seraient les bienvenus.*

*Ceci dit, je n'ai pas tellement envie d'avoir cette ligne dans le budget, parce que, même s'il nous est dit que c'est un montant unique, une fois qu'il est porté au budget nous savons qu'il sera pérenne. Le montant prévu au budget est de compétence municipale ce qui renforce la thèse d'une dépense qui sera portée chaque année au budget. Il serait préférable qu'un montant « X » soit alloué pour des projets culturels plutôt que de vouloir faire passer un soit disant coup de cœur de dernière minute qui de surcroît est dans les compétences de la Municipalité, une ligne budgétaire supplémentaire n'a donc pas lieu d'être et vous encourage à soutenir cet amendement.*

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je reprends la parole pour ce sujet, dire qu'il est faux de mentionner que le budget de cette association ne vous est connu que ce soir, étant donné que dans le rapport de la Commission des finances, que vous avez rédigé, figure un temps où nous avons évoqué cette thématique et où il est clairement mentionné « Peut-on avoir un descriptif du projet « Gare aux livres » ? », le projet a été discuté lors d'une soirée et la Commission des finances a reçu les informations. Si ces informations avaient été insuffisantes, il eut été bon de l'amener antérieurement.*

*D'une manière générale, je trouve dommage, cette année, d'arriver avec autant d'imprévus. Est-ce que nous avons besoin pour l'année prochaine d'une séance de plus pour que l'on puisse traiter cela à l'habituel, c'est-à-dire que s'il y a une contestation, nous en débattons, nous en discutons ? Comme vous l'avez dit, M. le Président de la Commission des finances, quand il y a des questions pour lesquelles nous n'avons pas les réponses, la Commission reçoit le lendemain les informations par le biais du Service des finances, c'est extrêmement rapide. Ce soir, nous sommes en train de faire un pataqués sur un projet qui aurait pu être débattu en amont. Le rapport de la Commission des finances a été envoyé il y a plusieurs jours, vous avez donc ce document. Il est désagréable de devoir venir ici et de disséquer à nouveau un projet de personnes motivées, compétentes portant une association et dans laquelle bien évidemment certains d'entre nous en seront membre, de plus nous parlons d'un montant de CHF 25'000.-. La Municipalité s'est engagée, comme le dit M. Jean-Marc Dupuis, à ce que le versement de ce montant soit unique et nous aurions trouvé fort que le Conseil communal supporte un budget de cette nature. Ce serait un signe à nos concitoyens et concitoyennes démontrant ainsi que la culture est importante, que nous pouvons porter des projets et qu'il est possible de venir avec des projets auprès de la Municipalité.*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,*

*Je ne m'exprime pas en tant que Président du groupe Parti socialiste, mais en mon propre nom.*

*La Municipalité nous a dit à plusieurs reprises que ce montant était unique et je crois que c'est un geste que nous pouvons suivre. De plus, nous sommes assez de membres à la Commission des finances pour, lors de l'étude du budget 2021, revenir sur le poste en question et voir si c'est bien le cas, si nous avons pu suivre la Municipalité dans cette « mini » aventure qui peut apporter peut-être quelque chose.*

*Je fais partie de la minorité du parti socialiste qui ne soutiendra pas l'amendement, mais qui soutiendra le budget tel que présenté.*

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*M. le Syndic, vous dites que nous avons reçu les informations complètes à la Commission des finances, j'ai ici l'excellent rapport du Président de la Commission des finances ; M. Pascal Golay, dans lequel est mentionnée la question par rapport au compte N° 5100.3653.03 Subventions aux sociétés locales ; « Ce projet (Gare aux livres) va-t-il coûter CHF 25'000.- chaque année ? Peut-on avoir le détail de ce compte ? » ce compte étant celui concernant les subventions aux sociétés locales. Il nous a été répondu, c'est gravé dans le marbre par le Président de la Commission des finances, « Non, il s'agit là uniquement d'une aide au démarrage. Pour le détail du compte, voir ci-dessous. ».*

*Dans ce détail du compte, il y a effectivement une ligne « Gare aux livres » pour CHF 25'000.-. Ceci est l'information que nous, Commission des finances, avons reçue de votre part, M. le Syndic, de la part du Service des finances et du Service Culture – Jeunesse – Affaires sociales – Sport.*

*Je ne remets pas en cause ce que vous avez dit et je peux parler au nom de mon groupe : nous n'allons pas suivre cet amendement, nous allons le refuser parce que, et cela va peut-être choquer certains que ces mots-là sortent de ma bouche, il y a le budget, tout le budget, rien que le budget.*

*Nous avons accepté ce montant à la Commission des finances, cet amendement ne pas été discuté en Commission des finances, nous sommes convaincus que le projet est bon, nous sommes convaincus que la manière de financer ce projet est bonne. Toutefois, ce que je disais dans mon intervention précédente et je continue à dire c'est que visiblement une partie seulement du parti socialiste, puisqu'il y a une petite scission au sein de ce parti (en tant que membre de la gauche de la gauche je m'en réjouis, bienvenue chez nous) a reçu un document, dont le budget de l'association, qui était visiblement bien plus important. Je ne parlais pas du budget communal M. le Syndic, mais du budget de l'association.*

*Voilà ce que je voulais dire, mais rassurez-vous le groupe Fourmi rouge ne soutiendra pas l'amendement de M. François Delaquis, parce qu'une fois de plus c'est le budget, tout le budget, rien que le budget.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président annonce que celle-ci est close et passe aux votes des amendements :

M. le Président soumet au vote l'amendement N° 2 déposé par M. Jonas Kocher, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-

amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

*Amendement N° 2 – augmentation du compte N° 3640.3666.01 de CHF 5'000.- en faveur du projet pédagogique d'une classe de l'école secondaire du Léman*

*« Compte N° 3640.3666.01 – Subvention développement durable – ~~CHF 190'000.-~~  
**CHF 195'000.-** »*

*Cet amendement touche de fait le compte N° 3640.4819.02 – Prélèvement sur le « Fonds de développement durable » qui est modifié comme suit : ~~CHF 190'000.-~~  
**CHF 195'000.-***

➤ *C'est à une large majorité que l'amendement est accepté*

M. le Président soumet au vote l'amendement N° 3 déposé par la M. François Delaquis, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

*Amendement N° 3 - Réduction du compte N° 5100.3653.03 de CHF 25'000.- correspondant à la subvention « Gare au livre »*

*« Compte N° 5100.3653.03 – Subventions aux sociétés locales – ~~CHF 91'000.-~~  
**CHF 66'000.-** »*

➤ *C'est à la majorité (32 oui / 24 non / 4 abstentions) que l'amendement est accepté.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président prie M. Pascal Golay, Président de la Commission des finances, de procéder à la lecture des conclusions.

#### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le projet présenté par la Municipalité*

*Oui le rapport de la Commission des Finances,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

**ADOPTE** les budgets 2020

- de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge pour l'exercice 2020,*
- de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées de Vidy (STEP) pour l'exercice 2020;*
- de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens pour l'exercice 2020;*

**ADOPTE** le budget **amendé** 2020

- de la Ville de Renens pour l'exercice 2020, présentant un excédent de charges de ~~CHF 4'800'900.-~~ **CHF 4'815'800.-***

**PREND ACTE**

*Du plan des investissements de la Commune de Renens pour les années 2019 à 2023*

- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET 2020 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE MÈBRE-SORGE EST ACCEPTÉ.
- C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE BUDGET 2020 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DE TRAITEMENT DES BOUES DE L'AGGLOMÉRATION LAUSANNOISE "STEP" EST ACCEPTÉ.
- C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE BUDGET 2020 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE SDIS MALLEY PRILLY-RENENS EST ACCEPTÉ.
- C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LE BUDGET **AMENDÉ** 2020 DE LA VILLE DE RENENS, PRÉSENTANT UN EXCÉDENT DE CHARGES DE CHF 4'815'800.-, EST ACCEPTÉ.

M. le Président remercie M. Pascal Golay ainsi que tous les membres de la Commission des finances pour le remarquable travail effectué et s'enquiert auprès de la Municipalité afin de savoir si elle désire s'exprimer.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je vous vous remercie Mesdames et Messieurs pour votre collaboration sur ce budget. Nous prenons bien évidemment acte de vos décisions, vous êtes souverains, nous allons les respecter.*

*Merci pour le travail qui a été fait. Une invitation aussi pour l'année prochaine de traiter en amont les éventuelles thématiques difficiles afin que nous évitions ces discussions où l'information est partagée inégalement. Bien évidemment, nous allons respecter votre décision.*

**11. Rapport de commission – Pétition intitulée « Nuisances sonores des souffleuses dans le quartier de Florissant et en général dans toute la commune »**

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la Commission de pétitions, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*

*Avant de procéder à la lecture du rapport, je vous signale qu'une erreur s'est glissée et qu'elle doit être corrigée.*

*En effet, dans le rapport il est mentionné que la pétition était munie d'environ 30 signatures valables, suite à une discussion qui a eu lieu par la suite avec M. Daniel Schöni, j'ai demandé un avis de droit à un ami qui est juge et ce nombre doit être porté à « 50 » puisque la Constitution fédérale autorise les personnes non-résidentes d'une commune à signer une pétition par rapport à un objet se situant dans une autre commune.*

*La Commission s'est réunie le lundi 25 novembre à 19h00 à la salle de la Municipalité et était composée de :*

*Commission : Mmes Anne Cherbuin, Elodie Golaz Grilli, Sandra Martinelli, Suzanne Sisto-Zoller, Simone Szenyan-Reymond et M. Richard Neal (Président-Rapporteur)*

*Commune : M. Alain Peneveyre*

*Pétitionnaires : M. Daniel Schöni*

*Excusée : Mme Milica Maksimovic*

*Absent : M. Boubacar Tahirou*

*Après un bref tour de table pour se présenter, la parole est donnée à M. Daniel Schöni qui nous présente sa pétition munie d'environ 30 **50** signatures valables.*

### **Pétition aux autorités de la commune de RENENS : "Nuisances sonores des souffleuses dans le quartier de Florissant et en général dans toute la commune"**

Nous nous adressons à vous, parce que des discussions entre habitants des immeubles de Florissant ont mis en évidence l'insupportable pollution sonore due à l'**usage sans modération de souffleuses à feuilles** (en particulier tout au long de l'automne).

Des concierges et/ou des employés d'entreprises mandatées utilisent régulièrement ces souffleuses à feuilles qui font un bruit insupportable et ceci sur de longues durées (jusqu'à plus d'une heure de soufflage autour d'un des immeubles, les bruits de souffleuses pouvant résonner entre les immeubles pendant plus de 4 ou 5 heures par semaine en automne !). Le bruit de ces appareils est très élevé (mesuré à plus de 100 décibels) et ressemble au passage d'une moto de cross. Cette nuisance sonore est terriblement difficile à supporter pour tous et en particulier les personnes âgées avec des problèmes de sommeil, les personnes malades, les personnes travaillant la nuit et cherchant le repos la journée, les personnes travaillant à domicile, etc.

S'il est normal de tolérer un minimum de bruit, pour des choses utiles, il n'est par contre pas normal de s'acharner à chasser la moindre feuille sur les pelouses pendant de longues périodes. C'est un travail inutile, éphémère et ridicule. D'autre part, ces souffleuses à feuilles sont aussi une aberration sur le plan écologique (les feuilles mortes font partie de l'équilibre écologique des zones arborisées et herbeuses). Ces appareils sont également néfastes pour des raisons sanitaires, d'abord en raison de l'atteinte par le bruit, mais aussi en mettant en suspension dans l'air un grand nombre de microparticules nocives.

**Nous appelons donc les autorités de notre commune (Conseil communal et Municipalité) à prendre des mesures pour assurer la qualité de vie des habitants des quartiers de Renens. Nous proposons par exemple de limiter strictement le temps de soufflage des feuilles ou d'envisager de prescrire un équipement en souffleuses sensiblement moins bruyantes.**

*Suit une discussion sur les propositions de M. Daniel Schöni concernant les mesures possibles afin d'améliorer la situation.*

- Limitation dans le temps (horaires et/ou saisons)*
- Interdiction de souffleuses trop bruyantes (préférer ou obliger les souffleuses électriques)*
- Limiter l'utilisation aux seuls chemins et trottoirs en non aux prés*

*Il s'avère aussi que ce ne sont plus les concierges eux-mêmes qui utilisent ces souffleuses, ni même des entreprises de paysagistes, mais des entreprises de nettoyage générales mandatées par les gérances pour tous les travaux d'entretien intérieurs et extérieurs de leurs bâtiments. Chacune de ces entreprises vient un jour différent de la semaine ce qui multiplie les temps d'utilisation des souffleuses.*

*M. Daniel Schöni nous a aussi partagé le contenu d'une lettre envoyée aux diverses gérances, mais qui n'a jamais reçu de réponse de leur part.*

*M. Alain Peneveyre nous partage que la Commune a une politique actuelle de changer les souffleuses à moteur 2-temps pour des souffleuses électriques chaque fois qu'une ancienne arrive en bout de course. Mais ces souffleuses à moteur sont robustes et peu utilisées et donc tiennent entre 10 et 15 ans.*

*N'ayant plus de questions, nous remercions M. Daniel Schöni et passons au vote.*

*C'est à l'unanimité que la Commission propose de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*M. le Président,*

*C'est volontiers que la Municipalité accepte la transmission de cette pétition et verra de quelle façon elle peut répondre aux différents vœux exprimés, notamment la limitation soit horaire, soit saisonnière, soit de bruit et voir quels sont les instruments que nous pouvons mettre en place de façon à limiter cela au niveau communal.*

*Vous avez eu des informations concernant les souffleuses utilisées par le personnel communal, mais il est vrai que c'est un problème beaucoup plus général au niveau du territoire renanais.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote la prise en considération et la transmission de cette pétition à la Municipalité, celle-ci étant de sa compétence.

C'EST A LA MAJORITÉ (2 REFUS) QUE LA PÉTITION EST PRISE EN CONSIDÉRATION ET TRANSMISE À LA MUNICIPALITÉ.

## **12. Rapport de commission – Préavis N° 56-2019 – Adoption du nouveau Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, ainsi que son annexe concernant les taxes et les émoluments**

M. le Président prie M. Dylan Montefusco, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Dylan Montefusco**, Président-rapporteur de la Commission

*La Commission chargée d'étudier le préavis N° 56-2019 s'est réunie le mercredi 30 octobre 2019 à 19h30 au Centre Technique Communal. Elle était composée des membres suivants :*

- *Mme Anne Cherbuin*
- *M. Richard Neal*
- *Mme Sandra Martinelli*
- *Mme Suzanne Sisto-Zoller*
- *M. Oumar Niang*
- *M Dylan Montefusco, Président-rapporteur*

*Excusée : Mme Maria Rodriguez*

*Absent : M. Florian Gruber*

*La Municipalité était représentée par :*

- *Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Municipale*
- *M. Alain Peneveyre, Chef de service*
- *M. Albert Rusch, Préposé au cimetière de Renens*

### *Préambule*

*Le règlement communal du 7 septembre 1990 sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, actuellement en vigueur, se fonde sur l'ancienne législation cantonale. Il est donc nécessaire d'édicter un nouveau règlement communal afin de se conformer au nouveau droit cantonal.*

*Les modifications proposées du nouveau règlement ont fait l'objet d'une consultation préalable du Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud et les modifications apportées par celui-ci ont été intégrées. Afin de répondre à la demande du Canton, l'annexe sur les taxes et les émoluments ont également dû être mis à jour et adaptés aux communes de Lausanne et de Morges.*

*L'ancien règlement communal était basé sur des articles assez généraux.*

*Madame Patricia Zurcher Maquignaz nous informe que le règlement sera souple et va être appliqué au cas par cas.*

### *Questions générales de la Commission*

1. *La dimension des tombes est une directive communale ou cantonale ?*
  - *Le Canton fixe les dimensions et les communes font des adaptations à quelques centimètres près.*
2. *Concernant les objets hétéroclites, une commissaire est surprise que les lampes de type lumignon ne puissent plus être posées sur une tombe.*
  - *Les lumignons sont toujours autorisés, le problème actuel est dû à la quantité de lampes solaires et à leur hauteur, mais cet article est conçu principalement pour les personnes qui ne respectent pas le règlement.*
3. *Que signifie d'entretenir les tombes ?*
  - *Il incombe aux familles de s'occuper de la tombe, il y a la possibilité de mandater une entreprise privée pour les personnes qui le souhaitent.*
4. *Que signifie l'état d'abandon ?*
  - *C'est la hauteur de l'herbe qui fait foi.*
5. *Avoir un carré musulman coûte plus cher à entretenir ?*
  - *Non, il n'y a pas de coût supplémentaire à l'entretien. A Renens il n'y a pas de carré confessionnel, toutefois, la possibilité existe d'enterrer le défunt dans la direction qu'il souhaite, par exemple en direction de la Mecque.*

6. *Un commissaire fait une remarque sur les tombes cinéraires, il s'aperçoit que c'est payant après 3 ans. Il nous cite un exemple d'une personne décédée des années auparavant, le veuf a souhaité conserver les cendres chez lui. Lorsqu'il est décédé à son tour, sa famille n'a rien payé pour l'incinération. Qu'en est-il à Renens ?*
- *Si cet exemple se produit, il est évident que la famille ne paiera pas les frais. Ce règlement est valable lorsqu'une famille souhaite, après un délai de 3 ans, faire une tombe.*
7. *Existe-t-il des exhumations pour la médecine légale ?*
- *Oui, c'est prévu dans le règlement, mais à ce jour, il n'y en a jamais eues à Renens.*
8. *Si la police trouve un corps à Renens, un réfugié ou un SDF, que fait la Commune ?*
- *Les pompes funèbres sont appelées et l'enterrement est pris en charge par le Canton, la personne est généralement enterrée.*
9. *Un commissaire trouve qu'il y a encore beaucoup de place dans le cimetière, cela est-il dû aux étrangers qui se font rapatrier dans leur pays ?*
- *Non, ce sont plutôt les incinérations qui sont à hauteur de 80% sur Renens, il faut savoir que la Commune effectue la désaffectation que s'il y a besoin de place.*
10. *Sur la Commune, il n'y a pas de caveaux familiaux, ni de réservation possible, ni d'ossuaire ?*
- *Effectivement, aucune de ces trois possibilités n'existe.*
11. *Si une personne souhaite se faire incinérer dans une autre commune, est-ce que Renens participe financièrement ?*
- *Non, plus depuis 1990.*
12. *Lorsqu'une personne est issue d'un milieu très modeste, existe-t-il une participation financière ?*
- *Non probablement pas, mais le paiement mensuel existe chez certaines sociétés de pompes funèbres.*
13. *Est-ce que le Canton impose un délai de mise à jour ?*
- *Non, c'est une décision communale.*
14. *Quand une personne n'est pas satisfaite du cimetière, à qui peut-elle s'adresser ?*
- *Il existe plusieurs possibilités. Remplir un formulaire de manière électronique, avoir un entretien téléphonique ou un contact direct avec le préposé.*

### Délibération

*Après délibération, la Commission vote à l'unanimité les conclusions du préavis N° 56-2019.*

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Dylan Montefusco de procéder à la lecture des conclusions.

*Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis No 56-2019 de la Municipalité du 9 septembre 2019,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ADOpte le nouveau Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, ainsi que son annexe sur les taxes et les émoluments.*

C'EST A LA MAJORITÉ (1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 56-2019 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie M. Dylan Montefusco ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**13. Rapport de commission – Préavis N° 58-2019 – Création d'un accueil parascolaire de 58 places sur le site du pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37, et demande d'un crédit d'ouvrage. Réponse au postulat Frédérique Beauvois « Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ? »**

M. le Président prie M. Oumar Niang, Président-rapporteur de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Oumar Niang**, Président-rapporteur de la Commission

*Introduction et exposé du préavis, discussion*

*La Commission s'est réunie le lundi 11 novembre 2019, à 20h00, à la salle de Municipalité.*

*Elle était composée de Mmes et MM. Verena Berseth, Simon Favre, Frédérique Beauvois, Laurence Plattner, Rosana Joliat, André Cordeiro et Oumar Niang, président-rapporteur.*

*Monsieur Pascal Golay était excusé.*

*La Municipalité était représentée par Mme Karine Clerc, accompagnée de son chef de service, M. Georges-Henri Chevallaz. M. Didier Divorne, accompagné de son chef de service, M. Antoine Perret. M. Jean-François Clément, Syndic, était également présent.*

*M. Niang Oumar ouvre la séance avec les présentations d'usage et passe la parole à Monsieur le Syndic.*

*Monsieur Clément soulignera de prime abord que ce préavis est porté par toute la Municipalité dans son ensemble, c'est pourquoi il y a trois municipaux présents pour répondre à toutes les questions, il ajouta que c'est un préavis qui entre dans le programme législatif de la Municipalité 2016-2021. Il nous rappelle que le préavis N° 24-2017 proposait le changement du pavillon de Florissant en APEMS.*

*Madame Clerc prend la parole à son tour pour dire que la Municipalité est dans la continuité*

de la planification de l'accueil de jour de la Commune que le Conseil avait acceptée il y a environ plus d'une année. Elle ajoutera que, même si le projet est porté par la Municipalité, c'est son service Enfance - Cohésion Sociale et le service Bâtiments – Domaines – Logement-Cultes qui l'ont élaboré. Elle continue son introduction en évoquant l'histoire du pavillon qui jadis abritait des salles de classe. La valeur symbolique du bâtiment a amené une mobilisation dans le quartier. C'est après réflexion que la Municipalité a décidé d'en faire un APEMS. Un APEMS classique avec un accueil toute la journée, comme le veut le cadre légal constitutionnel cantonal. Elle rappelle que ce préavis comporte deux projets, car il répond en temps au postulat Frédérique Beauvois qui demandait la prise en charge des enfants de ce quartier à qui il manquait une structure d'accueil. Elle ajouta que depuis la rentrée scolaire du mois d'août, un réfectoire provisoire est ouvert au collège de Florissant. La Municipalité a eu un souci de timing entre le dépôt du postulat, l'ouverture des classes et un dépôt de préavis. C'est pourquoi dans ce préavis il y a deux projets. Le réfectoire est plein et accueille 24 enfants par jour. Il reste une ou deux places réservées exprès pour les urgences absolues. Monsieur Chevallaz ajoutera que, c'est juste du provisoire pour répondre aux parents dans le besoin et qu'il n'y a pas de liste d'attente comme c'est le cas ailleurs sur le territoire communal. Il souligne que le projet de Château 17 viendra renforcer les capacités d'accueil dans le quartier.

Monsieur Didier Divorne rappellera que le projet est passé par différentes étapes. Il y a eu plusieurs variantes qui prenaient en compte la dimension du bâtiment, sa sécurité et celle des futurs occupants. L'option présentée par la Municipalité était la meilleure possible actuellement sur le marché.

Une commissaire souligne que Florissant était le parent pauvre de la Commune en ce qui concerne l'accueil de jour des enfants, même si l'article 63.a de la Constitution vaudoise exige des communes d'organiser l'accueil de jour des enfants scolarisés sur leurs territoires. Elle rappelle qu'il y a eu une pétition qui avait récolté 700 signatures, d'où sa joie de voir ce projet se réaliser. Pour elle, l'APEMS participe à l'équilibre des chances entre les enfants du quartier, quelle que soit leur origine sociale.

Une commissaire souligne le fait que c'est révoltant de voir un patrimoine communal laissé à l'abandon pendant plusieurs années : pourquoi cet état de fait ? demande-t-elle.

M. le Syndic : - « Cela s'est passé au siècle dernier, on avait des problèmes de ressources, c'était la crise. Plusieurs entreprises avaient été fermées, la Ville avait des problèmes de budget, un taux de chômage élevé et des services sociaux débordés...

Maintenant, nous sommes reconnus comme une Commune avec des ressources rares et la péréquation intercommunale apporte une bouffée d'air à la gestion de la Commune. Actuellement notre marge d'autofinancement nous permet de « phaser » nos investissements. Cela n'enlève en rien que la Municipalité est consciente d'avoir du retard dans la réalisation des projets de développement des structures scolaires.

Le pavillon a reçu deux start-ups à loyer bas. Le but n'était pas de gagner de l'argent, juste occuper les lieux. Nous allons investir 80 millions de francs pour les écoles durant les 10 prochaines années. ».

Un commissaire demande à combien s'élève le salaire horaire d'un employé de maison ?

Réponse : de CHF 30.- à CHF 40.- de l'heure pour 40 heures de travail par mois. Ils travaillent à l'heure d'une manière temporaire. Une fois le préavis confirmé par le Conseil, il sera créé des temps fixes de travail.

*Un commissaire demande ce qu'il qu'advendra des parents qui travaillent durant des périodes hors d'ouverture de l'APEMS.*

*Réponse : « en terme d'accueil de la petite enfance, du parascolaire, il n'y a pas d'offre communale à partir de la 3ème année. Les UAPE offrent pour les 1ères et 2èmes années un encadrement pendant les vacances scolaires. Cette offre n'est pas comprise dans la LAJE, Renens est la seule commune à proposer cette offre exceptionnelle. Le service Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport, propose des camps de vacances et des centres aérés.*

*Madame Clerc explique qu'avec l'arrivée de l'APEMS de Florissant un poste de direction a été introduit. C'est prévu dans le budget, cette personne s'occupera aussi du réfectoire du Temple. Ce sera un poste transversal qui inclut les APEMS du Léman, du 24-Janvier pour un taux de travail de 40%. La personne occupera un poste pédagogique.*

*Monsieur Antoine Perret a expliqué à la Commission comment le bâtiment a été assaini et débarrassé de l'amiante et d'autres produits toxiques. C'est un bâtiment sûr et sécurisé pour les enfants et le voisinage durant les travaux et bien après.*

*Une commissaire demande s'il y a eu un appel d'offres pour les travaux du bâtiment ?*

*Réponse de la Municipalité : Non, nous avons fait confiance à l'entreprise qui s'était occupée de l'étude en prenant en compte les 5 variantes. Nous lui avons fait confiance pour le suivi et la partie architecturale. Pour la suite du projet, nous ferons un appel d'offres.*

*La Municipalité a magnifié la bonne collaboration entre la Commune et les enseignants des établissements primaires de l'Est de Renens.*

*Il en est de même en ce qui concerne la mise en place du réfectoire provisoire de Florissant, les enseignants et l'association des parents d'élèves ont été proactifs dans la mise en place du mobilier et de la logistique.*

*Un commissaire s'inquiète du déséquilibre de la planification de la petite enfance suivant les zones géographiques de la Commune.*

*Réponse de la Municipalité : « On essaye de remédier à cela. Florissant est un bon exemple, le quartier était sous doté. Mais maintenant avec le projet Château 17, il sera bien doté, tout le monde va vouloir habiter le quartier de Florissant. ».*

*Des commissaires ont exprimé un certain malaise dans la conclusion du préavis concernant la mise en place d'un pavillon provisoire. Un commissaire dira « on nous demande d'accepter un projet qui est déjà fonctionnel. Si une réponse négative devait suivre, ce sera la fin du réfectoire provisoire de Florissant qui a ouvert ses portes depuis la rentrée scolaire au mois d'août. ».*

*Réponse de la Municipalité : nous comprenons le souci de temporalité/sémantique lié à cette conclusion. Ceci est dû au temps très court entre le postulat Frédérique Beauvois et la rentrée scolaire. L'urgence de la mise en place du pavillon a poussé la Municipalité à solliciter la Commission des finances, qui a accepté d'entrer en matière. Tous les canaux légaux ont été sollicités.*

*La Municipalité s'est retirée pour laisser la commission délibérer.*

### Délibérations

*Après discussion, la Commission propose l'amendement suivant :*

*De remplacer « ACCEPTER » par « VALIDER » à la phrase suivante : « ACCEPTE l'ouverture du réfectoire provisoire de 24 places, sis au collège de Florissant, pour la période allant du 26 août 2019 jusqu'à l'ouverture de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) et réfectoire dans le pavillon de Florissant. »*

*Après délibération, les conclusions amendées du préavis N° 58-2019 ont été acceptées par toutes et tous les commissaires à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Chers Collègues,*

*Au nom du groupe Fourmi rouge, nous sommes très contents d'avoir de tels préavis. En effet, aujourd'hui ma fille à 38 ans et quand elle est née il n'y avait pas de crèches/garderies, ils en ont ouvert une de 8 places, alors vous voyez qu'en 30 ans des progrès ont été faits et je m'en félicite.*

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

*Je souhaiterais remercier la Municipalité pour la mise en place du réfectoire en premier lieu, ainsi que de l'APEMS et de l'UAPE. Au nom des parents de Florissant, qui auront la chance de pouvoir avoir une offre de parascolaire absolument complète et de pouvoir ainsi concilier leur vie de parent et de travailleur, je vous remercie.*

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, Chers collègues,*

*Je voudrais me situer entre Mme Frédérique Beauvois et Mme Nicole Haas-Torriani.*

*Mme Nicole Haas-Torriani parlait de sa fille qui a 38 ans et Mme Frédérique Beauvois des parents d'élèves.*

*Vous me connaissez, je suis parfois un peu nostalgique... je suis un enfant de Renens, j'ai fait toutes mes classes dans cette Ville et ma première école primaire était à la Place de la Gare, elle n'existe plus, elle a été détruite et à la place se trouve un magnifique rond-point ! Ma deuxième école primaire était celle de Florissant, étant un enfant de Florissant, il y avait trois classes, la mienne était celle du milieu et je me rappelle encore du numéro 17 qui était mentionné sur les patères.*

*Mais là, je me réjouis, je suis vraiment heureux de voir que nous arrivons à faire quelque chose de bien, quelque chose qui manquait dans le quartier de Florissant.*

*Comme l'a dit ma Présidente de parti et que je vais répéter, le groupe Fourmi rouge va voter les conclusions de ce préavis avec un énorme enthousiasme.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président ouvre la discussion relative à l'amendement déposé par la Commission.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote l'amendement suivant, en ayant pris soin de rappeler à l'Assemblée que les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond (art. 91, al. 3 du Règlement du Conseil communal) :

« ...

**ACCEPTE VALIDE** l'ouverture du réfectoire provisoire de 24 places, sis au collège de Florissant, pour la période allant du 26 août 2019 jusqu'à l'ouverture de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) et réfectoire dans le pavillon de Florissant.

... »

- C'est à une large majorité que l'amendement est accepté.

M. le Président clôt la discussion et prie M. Oumar Niang de procéder à la lecture des conclusions amendées.

#### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 58-2019 de la Municipalité du 28 octobre 2019,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ALLOUE à la Municipalité un crédit brut de CHF 2'200'000.- TTC pour la rénovation et l'aménagement du pavillon Florissant, sis chemin de la Roche 37, avant déduction des subventions relatives à l'assainissement énergétique et les panneaux photovoltaïques.*

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif suivants:*

- *compte N° 3430.5030.2045 – Pavillon de Florissant – Rénovation, CHF 2'069'000.- TTC (amortissement 30 ans);*
- *compte N° 3430.5060.3059 – Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier, CHF 131'000.- TTC (amortissement 10 ans).*

*Cette dépense sera amortie en 30 ans (Pavillon de Florissant – Rénovation) et en 10 ans (Pavillon de Florissant – Equipement et mobilier), selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour: 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

**ACCEPTE VALIDE** l'ouverture du réfectoire provisoire de 24 places, sis au collège de Florissant, pour la période allant du 26 août 2019 jusqu'à l'ouverture

*de l'APEMS (accueil pour enfants en milieu scolaire) et réfectoire dans le pavillon de Florissant.*

*ACCEPTTE la création d'un APEMS de 36 places, complété par une partie réfectoire de 22 places, sis au Pavillon de Florissant, chemin de la Roche 37.*

*ACCEPTTE les charges et revenus de fonctionnement supplémentaires inhérents au présent préavis pour les budgets 2019 et 2020 tels que décrits au chapitre 8 "Incidences financières".*

*PREND ACTE que soient portés aux budgets 2021 et suivants, les charges et revenus inhérents au présent préavis tels que décrits au chapitre 8 des incidences financières.*

*APPROUVE la réponse donnée au postulat Frédérique Beauvois « Courage, fuyons! Les classes de Florissant et du 24-Janvier désertées par leurs élèves: quelles mesures d'urgence adopter pour assurer la prise en charge parascolaire de ces écoliers ? ».*

—

**C'EST A L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS AMENDÉES DU PRÉAVIS N° 58-2019 SONT ACCEPTÉES.**

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je souhaiterais vous remercier pour ce vote unanime. Effectivement, nous nous accordons tous à dire que l'accueil de jour des enfants est une priorité au sein de la Commune et qui est un des points qui figure dans le programme de législature. Nous étions venus vers vous il y a déjà quelques mois afin de vous présenter un phasage de la progression de l'offre en places dans les crèches/garderies donc merci de nous suivre sur cette proposition. En complément de mes propos, je cède la parole à Mme Karine Clerc.*

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Je voulais simplement vous remercier, il est vrai que c'est un grand projet, nous sommes très contents aussi. Comme vous avez pu le voir dans le préavis, le réfectoire provisoire de Florissant fonctionne bien, il est complet, 24 enfants s'y rendent tous les jours à midi et ce n'est qu'un trait d'union vers un véritable APEMS que nous allons bientôt construire. Et je tiens à vous remercier pour votre compréhension et votre soutien.*

M. le Président remercie M. Oumar Niang ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **14. Motions, postulats et interpellations**

- **M. Laurent Voisard, PSR**

Développement d'un postulat « Les noms de rues à Renens, le grand anonymat : pour une attribution de noms de rues plus personnelle qui rende hommage aux personnes et communautés qui ont fait – ou qui font Renens »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 3 décembre 2019 et qu'il a été

déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

Introduction :

*Initialement je pensais défendre la cause de femmes en relevant qu'aucune rue de Renens ne portait un nom d'une femme méritante. Au final, je constate liste à l'appui que nous sommes très égalitaires à Renens. Aucun homme et aucune femme n'a cet honneur de se voir attribuer un nom de rue.*

Développement de l'argumentation :

*Sommes-nous donc si platement et durablement anonymes à Renens qu'aucune personne à travers les âges ne mérite qu'on se souvienne d'elle ? Je veux dire par là, qu'on lui attribue un nom de rue ?*

*Est-ce peut-être par manque d'imagination ? Ou d'un manque de courage ? Ou plus simplement d'un manque de volonté ?*

*Prenons la liste des noms de rues de Renens, qu'y trouve-t-on ?*

*Sur les 89 noms de rues attribuées à Renens, nous avons, selon la nomenclature établie par le Centre technique communal :*

- *54 noms de rues de type géographiques (Rue des Alpes, rue du Lac, Rue du Léman, rue du Simplon, etc.) ou de Lieu-dit (Borjod, Bugnon, Censuy, Chenalette, Eterpy, Verdeaux, etc.)*
- *15 noms de types végétaux (Airelles, Florissant, Pépinières, Prés-Fleuri, etc.)*
- *9 noms correspondant à des édifices (Château, Gare, Piscine, Silo, etc.)*
- *5 noms évoquant le futur (Avenir, Midi, Neuve, etc.)*
- *4 noms de type date (24 janvier, 14 avril, 1er mai, 1er août)*
- *2 noms liés à une activité (Savonnerie, Industrie)*

Propositions :

*Je propose d'attribuer des noms de rues à des personnes, groupes de personnes (pourquoi pas une Place des femmes ou une avenue du 14-Juin) ou à des communautés, démontrant que la Commune est fière de son passé, de son présent, de ses habitantes et de ses habitants.*

*J'ai en tête une belle liste de femmes et d'hommes aussi, pourquoi pas, qui pourrait aider la Municipalité si elle manquait d'idées. Je pense qu'en étudiant l'histoire récente de notre Ville, nous trouverons facilement de quoi rendre les noms de nos rues moins impersonnels.*

*On pourrait imaginer que la population, et je précise, y compris les communautés étrangères, soient impliquées dans une démarche participative qui aurait l'avantage de faire parler les gens entre eux à Renens !*

*Le plus important, me semble-t-il, serait de démontrer qu'il existe bel et bien des personnes ou des communautés importantes pour la Ville, que la population et les politiques en ont pris conscience, et qu'elles soient ainsi récompensées.*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ  
POUR ETUDE ET RAPPORT

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

Développement d'un postulat « Pour le recensement et la protection des arbres remarquables et zones de nature en ville d'ici à l'adoption du futur PGA »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 3 décembre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Membres de la Municipalité,  
Mesdames et Messieurs, chères et chers Collègues,*

*Le mois dernier, je vous annonçais le dépôt d'un postulat que j'ai le plaisir de développer ce soir. Le sujet de ce postulat m'a été suggéré par la mobilisation citoyenne importante de personnes habitant, travaillant ou aimant simplement passer par Renens-Village où un nouveau projet immobilier a été mis à l'enquête le mois dernier. Ce projet a suscité une vive émotion pour un certain nombre de raisons architecturales et urbanistiques qui ont été thématiques dans une opposition collective des voisins immédiats, ainsi que dans une pétition qui a recueilli en quelques jours 363 signatures ! Parmi les arguments des opposants et pétitionnaires, il y a un sujet très en phase avec nos préoccupations politiques actuelles. Le problème, c'est la volonté des promoteurs d'abattre un arbre majeur du quartier (un épicéa de plus de 20 mètres et 70 ans d'âge) ainsi que d'autres arbres de moindre importance dans le but de créer un parking souterrain. Ce parking, largement surdimensionné par rapport aux normes de l'Union Suisse des Professionnels de la Route (USPR/VSS) en vigueur, implique au surplus une inutile imperméabilisation du sol sur une très grande surface. Ce qu'on a envie de dire à ces promoteurs, paraphrasant notre collègue Jean-Marc Dupuis dans son propre postulat, c'est « Laisse béton ! ».*

*Lors de notre séance du 7 novembre dernier, nous adoptons à une large majorité le préavis N° 55-2019 qui financera les études urbaines, prélude à l'élaboration du futur plan général d'affectation (PGA). Il s'agit de mettre l'aménagement du territoire de notre Commune à la page et à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, en particulier sous l'angle de l'environnement. Le cadre légal et réglementaire actuel a été élaboré entre l'immédiat après-guerre et les années 80, autant dire à une époque où toutes ces questions ne se posaient pas. Le préavis N° 55-2019 contient des éléments de vision très intéressants dans ce domaine qui peuvent être considérés comme des éléments du cahier des charges des mandataires des études urbaines à mener. Je relève notamment les aspects fondamentaux mis en évidence dans les objectifs généraux du préavis : « (...) Les qualités des espaces non-bâties sont essentielles au vivre ensemble, particulièrement au vivre ensemble nombreux » et « (...) le renforcement de la biodiversité urbaine, en particulier la protection et la régénération de la végétation. Les phénomènes météorologiques extrêmes demandent aussi une attention aux traitements des*

*sols en assurant leur perméabilité, et la lutte contre le phénomène de l'îlot de chaleur urbain participera à la qualité de vie en ville. ».*

*Aujourd'hui, on peut craindre que cette démarche ait un effet d'aspiration sur les demandes de permis de construire et conduise au bétonnage dans la précipitation de zones de nature en ville et/ou à l'abattage d'arbres remarquables dans les différents quartiers de Renens. Des propriétaires ou des promoteurs pourraient être tentés de réaliser à la hâte des projets selon les plans d'aménagement actuels, c'est-à-dire dépassés, plutôt que d'attendre que le nouveau PGA soit en vigueur. Un effet « Lex Weber » en quelque sorte, comme en ont hélas connu certaines communes des régions touristiques de notre pays il n'y a pas si longtemps. C'est la raison pour laquelle, je demande à la Municipalité de bien vouloir :*

- *Recenser les arbres remarquables et les zones de nature en ville dignes d'être protégé-es d'ici à l'adoption du futur PGA et renseigner notre Conseil.*
- *Identifier et appliquer toutes les mesures légales ou utiles permettant d'assurer la protection de ces arbres et de ces zones sur la durée nécessaire.*

*Compte tenu de l'objectif même de ce postulat, je souhaite qu'il y soit répondu sinon en urgence, du moins dans un délai suffisamment rapproché. En effet, il faut éviter qu'il ne produise l'effet inverse, c'est-à-dire qu'il constitue une raison supplémentaire pour précipiter l'abattage des arbres et le bétonnage des sols !*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ  
POUR ETUDE ET RAPPORT

- **Mme Elodie Golaz Grilli, PLR**

Développement d'un postulat intitulé « Trop de sel sur nos routes et nos arbres »

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 3 décembre 2019 et qu'il a été déclaré "recevable", personne ne s'opposant à cette validation, le développement du postulat peut avoir lieu.

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les municipaux,  
Chers collègues,*

*L'hiver arrive avec l'apparition de givre, de verglas ou de neige, une grande quantité de sel (300'000 tonnes chaque année en Suisse) sera utilisée pour dégeler l'espace public.*

*Malheureusement, ce salage a des impacts sur l'environnement, par exemple les arbres, ingéré par les racines, le sel transporté jusqu'aux feuilles asphyxie les végétaux.*

*D'autres solutions existent comme les copeaux en bois pour éviter d'utiliser trop de sel.*

*Les copeaux sont plus chers à l'achat, mais ils sont efficaces plus longtemps et en plus petites quantités.*

*Ils sont fabriqués avec du bois pauvre de nos régions. Un des sites de production se trouve sur le canton de Vaud.*

*Les copeaux sont aspergés ou imprégnés de chlorure de magnésium au pH neutre qui n'attaque pas les infrastructures, n'attaque pas les nappes phréatiques, n'attaque pas les plantations et ne fait pas de mal aux pattes des animaux.*

*Il n'est pas question de remplacer totalement le sel, mais les copeaux en bois sont une alternative pour économiser l'épandage de sel.*

*Epandre quelques copeaux évite d'épandre des tonnes de sel et de devoir passer tous les matins.*

*Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'utiliser d'autres moyens pour prévenir les dangers dus aux gelées sur l'espace public.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Mme Elodie Golaz Grilli, sauf votre respect, je souhaiterais vous dire que vous avez réinventé la roue ce soir.*

*La Municipalité, avec le Syndic Richard Naegele à sa tête entre 1978 à 1981, avait décidé de supprimer le sel et nous l'avons fait. Quatre ans après, M. le Syndic Jacques Boss a repris la main et l'hiver suivant son élection, le sel était réintroduit et cela nous a fait vraiment de la peine.*

*Je me réjouis de voir les progrès que fait le PLR et il est évident que je soutiendrai votre demande.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

Le renvoi à une Commission n'ayant pas été demandé, M. le Président soumet à l'Assemblée la prise en considération et le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

<p><b>C'EST À UNE LARGE MAJORITÉ QUE LE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT</b></p>
---

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Dépôt d'une motion Jonas Kocher et consorts intitulée « 3850.3809.10 - Attribution Bourse solaire »

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je dépose le titre de la motion Jonas Kocher et consorts intitulée « 3850.3809.10 - Attribution Bourse solaire » dont les conclusions sont les suivantes : « attribution d'un montant de CHF 50'000.- pour accélérer la pose de panneaux solaires ».*

- **M. François Delaquis, PSR**

Dépôt d'un postulat intitulé « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter »

*Mesdames, Messieurs,*

*Je dépose le titre du postulat portant le titre : « Transformation numérique : une reconfiguration de la notion de service public pour notre Administration ? Un état des lieux pour ne laisser personne se déconnecter ... » que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

- **Mme Carole Castillo, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat intitulé « Pour la bonne utilisation des armoiries communales »

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,  
Camarades,*

*Suite à l'intervention de Mme Nicole Divorne, je dépose le titre du postulat « Pour la bonne utilisation des armoiries communales ».*

*En effet, il faudrait utiliser nos armoiries à bon escient. Chaque chose à sa place, chaque place à sa chose.*

*Je développerai ce postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **15. Questions, propositions individuelles et divers.**

- **M. Richard Neal, PSR**

Question concernant la mise à l'enquête de la pose d'une antenne 5G dans le quartier de Florissant

*Monsieur le Président,  
Chers collègues,*

*J'ai lu dans la presse, et des personnes se sont approchées de moi pour m'en parler ces derniers jours, qu'une mise à l'enquête pour la pose d'une antenne 5G sur le bâtiment de Florissant 28, c'est-à-dire celui de la pharmacie était en cours.*

*J'ai été effaré de lire ceci sachant que plusieurs cantons et communes ont établi des moratoires sur la 5G en attendant l'étude de Berne, or nous avons appris dernièrement que Berne a rendu un « nous ne savons rien » ; ils ont décidé de ne rien décider.*

*Depuis, encore plus de communes, voire de cantons, ont décidé de rétablir ou d'établir encore plus de moratoires sur le déploiement de la 5G, mais pas Renens.*

*Il y a énormément d'habitants dans le quartier de Florissant, et plus loin, qui sont énervés par cette situation et je demande à la Municipalité, pourquoi nous ne décidons pas, nous aussi, un moratoire sur la construction d'antennes 5G sur notre territoire jusqu'à ce que nous sachions vraiment si cela est nocif ou non.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Demande d'intervention de la Municipalité suite à la délocalisation de 125 emplois de Boston Scientific (Symetis) à Ecublens

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Bonsoir à toute l'assemblée communale et à notre Municipalité.*

*Je ne doute pas que la majorité d'entre nous est informée sur le mouvement de grève des employés de l'entreprise Symetis (technologies médicales) à Ecublens.*

*La multinationale Boston Scientific qui a racheté Symetis il y a deux ans et dont la santé financière est bonne (son dernier exercice annuel s'est soldé par un milliard de dollars de bénéfice) a annoncé la délocalisation de la production en Irlande entraînant la perte de 125 places de travail.*

*Elle refuse de rencontrer la délégation syndicale élue par l'assemblée des employés pour les représenter, ne respectant pas les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs et même les dispositions légales cantonales face à un licenciement collectif.*

*Face à cette attitude, le personnel s'est mis en grève il y a trois jours pour obtenir au moins un plan social décent.*

*Le système économique dominant et mondialisé ne se soucie pas des conséquences désastreuses sur la vie des licenciés et de leur famille, sur l'affaiblissement du tissu industriel et social d'une région comme la nôtre : les profits, rien que les profits ! Quel gâchis !*

*Et les cadeaux fiscaux accordés aux entreprises pour les encren ici ne semblent pas avoir eu l'effet que l'on nous a fait miroiter.*

*Je me permets de demander, au nom de la Fourmi rouge, à notre Municipalité d'adresser, au nom de la population de Renens, un message de soutien et de solidarités aux employés qui luttent pour leurs intérêts, mais aussi pour ceux de nous toutes et tous et d'œuvrer pour appuyer les démarches cantonales afin de trouver une solution socialement acceptable. Merci.*

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Intervention relative à la pause de la Passerelle Rayon Vert

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,*

*Il y a quelques jours il y a eu un événement historique, pas historique pour la face du monde, mais pour notre Commune : la pause de la Passerelle Rayon Vert. A cette occasion la Municipalité a franchement très bien fait les choses avec la cantine, avec cette offre qui a été faite à la population pour assister à ce moment. Le groupe Les Verts avait envie de le signaler et de remercier la Municipalité.*

- **M. Richard Neal, Président de la Commission des pétitions**

Commission des pétitions

*Suite à mon intervention lors de la dernière séance du Conseil communal où je proposais que la Commission des pétitions fixe des dates régulières, une fois sur deux, après chaque deux séances du Conseil communal afin de pouvoir étudier les pétitions reçues, je vous informe que la prochaine séance de la Commission des pétitions aura lieu le jeudi 6 février 2020, le lieu et l'heure exacts seront précisés ultérieurement en fonction du nombre de pétitions qui sera à traiter.*

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Intervention relative à la CISE

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres de la Municipalité,  
Chers collègues,*

*En tant que membre de la CISE - Commission Intégration Suisses Etrangers je tiens à informer les membres de ce Conseil que le samedi 18 janvier 2020, de 15h00 à 18h00 à la buvette de la Salle de spectacles aura lieu une séance d'information sur la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration.*

*Cette information à la population est organisée par la Ville de Renens, la CISE - Commission Intégration Suisses Etrangers, le FAR et l'Espace culturel congolais.*

*Je vous remercie d'avance d'être un vecteur d'information pour cette information et cette invitation paraîtra tout prochainement sur le site de notre Commune. Merci.*

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**  
Question relative à la POL

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*Il y a quelques jours en lisant le journal, j'ai appris que 4 postes de polices seront fermés durant les fêtes, soit du 24 décembre 2019 au 6 janvier 2020.*

*La Commune de Renens paye assez, il y a beaucoup d'argent qui, avec raison, est déposé pour la POL pour certains services que nous devons avoir et je me pose la question suivante : Pourquoi ces postes sont-ils fermés pendant 15 jours ? Est-ce qu'il n'y a pas suffisamment de personnel pour assurer l'ouverture de ces postes ou est-ce qu'il n'y a pas de travail pendant les fêtes ?*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Effectivement, mais cela ne change pas forcément des années précédentes. Les postes de ville de Renens et d'Ecublens, notamment, seront fermés aux mêmes horaires que l'Administration communale. Sachez toutefois que le poste des Fumeaux à Prilly est ouvert 24 heures sur 24, et fournit les mêmes prestations que vous avez ici à la rue de Lausanne 35.*

*Je pense que les policiers, comme d'autres, ont aussi droit pendant les fêtes à des moments de repos. Je vous remercie.*

## **16. Vœux**

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

*Au nom de la Municipalité, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre engagement en qualité de Conseillères communales et Conseillers communaux au profit de la collectivité.*

*La Ville bouge ; les chantiers, les activités sont multiples. De nouveaux projets émergent et nous pouvons être fiers de l'image de notre Ville. Des chantiers emblématiques se succèdent ; ils sont conformes aux préavis votés en ce lieu et bénéficient de l'appui et de la compréhension de la population. L'avancement est visible, perceptible, à l'image des travaux de rénovation de la gare, de la pose de la passerelle Rayon Vert, de la salle de gymnastique Maurabia, mise en service cette année, et de la rénovation du bâtiment Château 17 notamment.*

*La Ville, conformément à son engagement de garantir un avenir durable, a obtenu le label Cité de l'Energie Gold cette année, le Crowdfunding pour la Bourse solaire a aussi été un succès. Et dans le contexte de prise de conscience du dérèglement climatique, de nouvelles étapes seront à amener ensemble.*

*La qualité de vie à Renens est reconnue ; Ville multiculturelle, multigénérationnelle, ces citoyennes et citoyens sont engagés et contribuent très activement au climat social qui règne à Renens.*

*La législature actuelle et la suivante sans doute sont marquées par des chantiers d'importance. Tram, BHNS, notamment devraient pouvoir se réaliser, en plein accord avec la nécessaire transition énergétique.*

*Nous nous réjouissons de poursuivre nos réalisations et nos actions pour atteindre nos objectifs communs, répondre aux besoins de la population en améliorant constamment les prestations et les infrastructures.*

*Au nom de la Municipalité, je vous souhaite de vivre des belles Fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches et de vos amis et je forme mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.*

- **M. le Président**

*Ainsi se termine notre Conseil de ce soir. Mais avant de lever la séance, je voudrais passer un message.*

*Je vous suis reconnaissant à vous tous et à vous toutes pour votre engagement précieux pour notre bien commun et pour la population.*

*Travailler dans ce Conseil, en ce qui me concerne, c'est participer à une aventure collective pour la réussite de plein de projets, dont M. Jean-François Clément nous a fait l'énumération et qui nous doivent nous porter vers une meilleure qualité de vie.*

*Par ce message de fin d'année, je veux vous exprimer mon plaisir de travailler ici avec vous.*

*Dans un monde où tout va trop vite, il est important parfois de prendre de la hauteur, de s'éloigner de cette frénésie, et d'apprécier ces moments particuliers où l'on se retrouve.*

*En cette fin d'année 2019, j'aimerais vous souhaiter à chacune et chacun de belles fêtes pour vous et vos proches. Tous mes vœux de bonheur, une excellente année et surtout bannissez les excès, car avant tout, ce que je vous souhaite c'est une excellente santé.*

*Je vous souhaite un très bon retour dans vos foyers, bonne année et bonnes fêtes.*

M. le Président remercie toutes et tous pour le temps accordé à la Commune et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 30 janvier 2020 à 20h00.**

Le Président prononce la clôture de la séance à 21h52.

Le Président

La Secrétaire

Vito Vita

Yvette Charlet